

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
et ARCHEOLOGIQUE
d'ARCACHON

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

I.S.S.N. 0339 - 7955

BULLETIN
de la
Société Historique et Archéologique
d'Arcachon

(Pays de Buch et Communes Limitrophes)

NUMÉRO 47

15^e ANNÉE

1^{er} trimestre 1986



pays de buch

Arcachon - La Teste - Gujan-Mestras
Le Teich - Mios - Salles - Beliet
Biganos - Marcheprime - Croix-d'Hins
Audenge - Lanton - Andernos
Arès - Lège - Le Porge
Lacanau - Saumos - Le Temple

Directeur de la publication : P. LABAT

Dépôt légal 2^e trimestre 1986

Commission paritaire de presse
N° 53247.

Imprimerie Graphica, Arcachon

Prix : 20 francs

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon (Pays de Buch et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

COTISATION

- 1) - Elle couvre la période du 1er Janvier au 31 Décembre, quelle que soit la date d'adhésion.
Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
- 2) - Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle : **Année 1986 : 80 F.** mais chacun peut majorer cette somme à son gré.
- 3) - Le paiement s'effectue :
- soit par virement postal :
Société Historique et Archéologique d'Arcachon 4486 31 L Bordeaux
- soit par chèque bancaire au nom de la Société et adressé au Trésorier :
M. Robert AUFAN - 64 Boulevard du Pyla - 33260 LA TESTE
- 4) - Le renouvellement doit être effectué avant le 31 Mars, sinon le service du bulletin sera suspendu automatiquement.

SOMMAIRE

- 15ème siècle - Une statue en bois dans la chapelle de Mons - Commune de Belin-Beliet	1
(J.L. Brouste)	
- Bernard de Foix de Lavalette, Duc d'Epéron	8
(Pierre Labat)	
- Les bornes du fief des Messieurs de Malte dans Salles	13
(Jacques Ragot)	
- La fixation des dunes : une affaire de famille ?	18
(Michel Boyé)	
- Piège à taupes ou taupier	32
(C. Goglin)	
- Gabriele d'Annunzio, contemplateur de la mort à Arcachon en 1912	36
(Jacques Clémens)	
- Le marquage des vaches à Bougès de Haut	44
(Edgar Courtès)	
- Vie de la Société	47
- Textes et documents	48

15ème SIECLE

UNE STATUE EN BOIS DANS LA CHAPELLE DE MONS - COMMUNE DE BELIN-BELIET

ST-JEAN OU ST-CLAIR (1)

Il était une fois une paroisse «MONS» séparée de sa voisine Belin par la rivière de Leyre.

Des textes anciens la nomment «Parochia de Montibus» (2). Au fil des siècles, elle prit diverses appellations de lieux et de saints : St Pierre es Monts ou Montz (3). Cap de Pont de Mont. St Jean du bout du Pont. St Jean de Mons (4), St James de Mons (5). Ste Catherine de Mons (6). St Jacme de Belin (7). St Pierre de Mons (8). St Clair de Mons (9). St Exupère (10).

Outre l'église St Pierre de Mons, il existait aussi dans la paroisse un prieuré. Il est possible que toutes les appellations précédentes aient été prises à la fois à l'église ou au prieuré.

Il existe dans l'église de Mons une statue en bois, œuvre d'un artiste inconnu de la fin du 15ème siècle semble-t-il. Il s'agit, on va le voir, de Saint Jean honoré sous le nom de St Clair.

DESCRIPTION

La statue a été décrite par plusieurs textes anciens :
Hauteur : 1,03 - largeur 0,34 - épaisseur 0,25 - La main droite a disparu.
Polychromie récente - Fin du XVème siècle (?).

St Jean debout tient dans la main le calice empli du poison qu'on voulut lui faire boire... il porte un manteau largement drapé, aux plis profonds... Tout comme l'extrémité des manches de la robe, les bordures de ce vêtement sont décorées de lettres gothiques n'ayant, semble-t-il, qu'une valeur décorative ... (11).



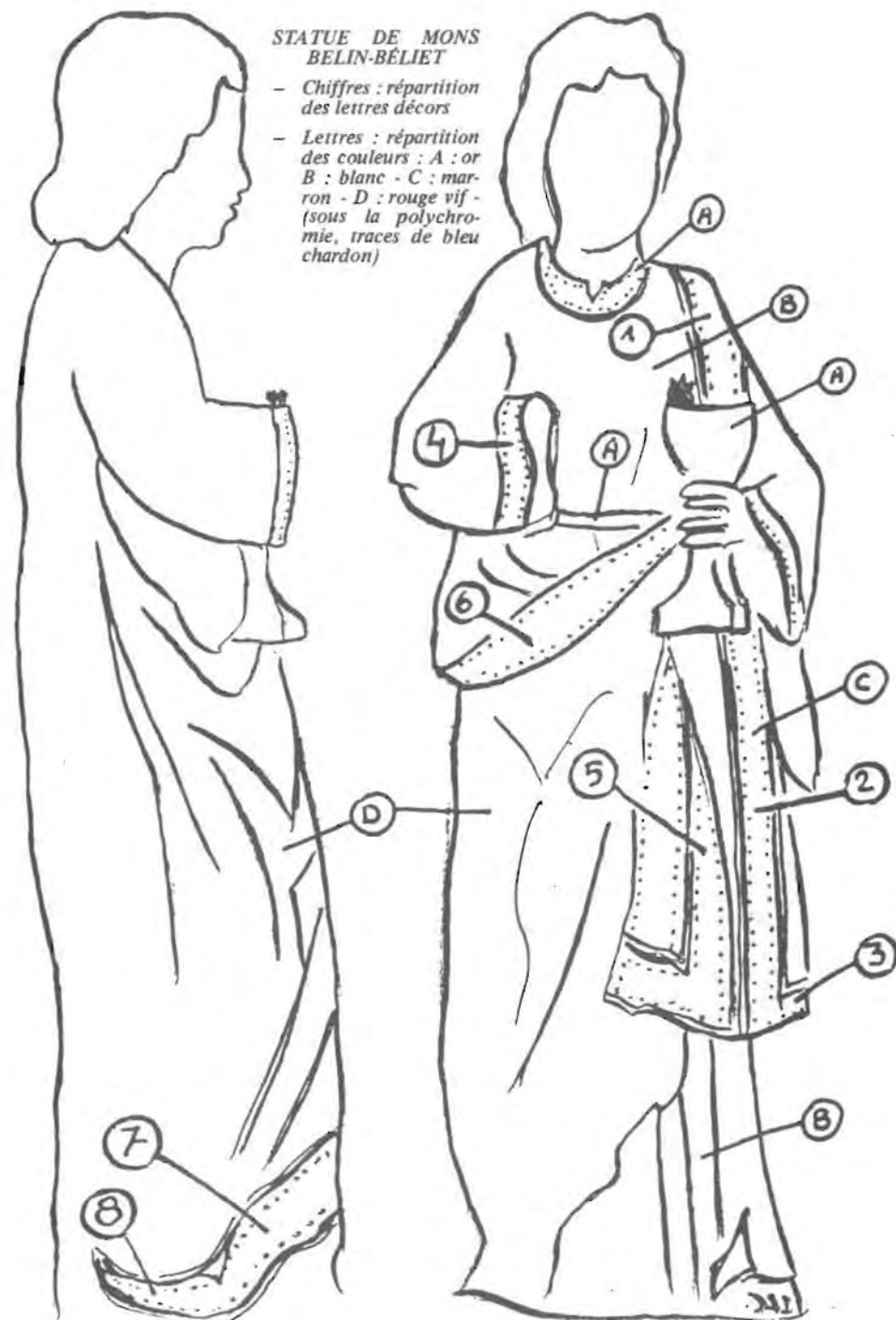
Statue de St-Jean, église de Mons - La main droite manque et on aperçoit le Diablotin

Statue de St Clair en bois du XIVème siècle (12).

«... Elle porte sur la bordure des vêtements une inscription très lisible mais incompréhensible, les archéologues les plus autorisés déclarent, au surplus, que les inscriptions de ce genre sont purement décoratives et n'ont jamais présenté aucun sens ...».

LE MYSTERE DES LETTRES DÉCORATIVES

Nullement satisfait par les explications données à ces «lettres décoratives», j'ai décalqué ces décors afin de savoir si l'artiste avait laissé un message.





②

parties en foncé : creuses
parties en blanc : relief
échelle : 5,5 cm/10 cm



③



④



⑤



⑥



⑦



⑧

Après étude des textes et inscriptions, j'ose dire :
«Laissons St Clair à sa fontaine (13) et St Jean à sa chapelle.
St Clair est mort, vive St Jean».

Car il s'agit de St Jean, beaucoup l'ont affirmé.
Du calice sort la tête d'un diabolin (le poison).

Les lettres-décors parlent de MAN (5) - IOHAN (5) IAOV (2) - MOIN (8).

Je veux y voir - MAIN - JEAN - YAMEH et peut être MOINE.
Le reste m'échappe, aussi je lance un appel aux fidèles lecteurs de cette revue.



BELIN - Eglise de Mons (monument historique du XIème siècle)

Les personnes susceptibles de nous aider à déchiffrer les décors ou de nous donner une autre explication du diabolin sont aimablement invitées à communiquer leurs observations en téléphonant au :
56.88.02.88 à Belin-Beliet.

Avant de conclure, je veux laisser un écrit d'un fait qui m'a été relaté en 1982 :

Une amie de Mons, âgée et digne de confiance, m'a dit qu'un jour cette statue était partie en ville pour y être étudiée. En partant, la statue avait sa main droite. A son retour, elle ne l'avait plus ...

Je n'accuse pas mais je constate : la photo de ce saint prise en

1909 par l'Abbé Albert GAILLARD avait ses deux mains !

Ma vieille amie de Mons a donc raison.

Pour les Amis de l'Histoire du Canton de
BELIN - BELIET
Jean- Louis BROUSTE

Bibliographie sommaire .

- 1) St-Clair : Evêque du IIIème siècle, moine du VIIème siècle ou le prêtre martyr du IXème siècle ?
- 2) Role gascon numéro 2113 (vers 1293)
- Les prieurs de Mons et de Belin - Abbé Albert GAILLARD
Revue Historique de Bordeaux et du département de la Gironde numéro 3-1905, page 192 et numéro 4-1908 page 280
- 3) - ibidem page 192 et baillette du 16 février 1684
- Montz - Jean Paul TRABUT-CUSSAC (le livre des hommages d'Aquitaine page 70 (527) 26 V Restitution du second livre noir de la connétablie de Bordeaux.
- 4) A travers le Schisme Constitutionnel en Gironde Abbé Albert GAILLARD 1909.
- ibidem page 192 A. GAILLARD.
- 5) «Prior de l'Hospital Sanct Jacme de Belin ...»
Gérard BOUHIER «Le peuplement et l'occupation du sol des pays de la moyenne Leyre au moyen-âge - 1977 université Bx III - Il s'agit sûrement d'une équivoque ; Jean Clavey en 1588 a été vicaire de la cure de Mons ainsi qu'au prieuré St James ou Jacques de Bordeaux à ce sujet voir «La Baronnie de St MAGNE» T 1 et 2. Albert GAILLARD.
- 6) Ibidem page 192 A. GAILLARD
- La Chapelle actuelle possède un vitrail de Ste Catherine et de Ste Anne. D'après le curé Maurice THOMAS, ces vitraux proviendraient de l'ancienne église de Belin et ne pas oublier que la chapelle de Rétis (commune de Hostens) Ste Catherine a longtemps dépendue du Prieuré de Mons.
- 7) Ibidem numéro 5 - Gérard BOUHIER.
- 8) Deux paroisses de l'Ancien Temps - Abbé Albert GAILLARD 1909.
- Appellation actuelle de l'Eglise de Mons (et de Belin) - Ne pas confondre avec St Pierre de MONS près de LANGON.
- 9) Appellation erronée et actuelle de St Pierre de MONS.
- 10) St EXUPERE «... ils pensaient (les pèlerins) y retrouver la sépulture des preux compagnons de Roland...» Abbé Pierre BRUN. Les églises de la Gironde - Delmas 1957.
- La légende situe cette sépulture à Mons, mais plusieurs ouvrages parlent de Belin !
- 11) Extrait de La sculpture sur bois en Gascogne à la fin du Moyen-Age 1450-1550. Centre Culturel de l'Abbaye de FLARAN 32.310
- 12) Extrait de : Deux paroisses de l'ancien temps.
Abbé Albert GAILLARD page 107 - 1909
- St Clair bois fin XVème siècle - O. LAROZA - Guide touristique historique et archéologique de la Gironde 1975 page 185.
- 13) La chapelle de Mons possède une fontaine bâtie St Clair. Son eau guérit les affections de la vue - Fête le 1er juin.
- Près de l'ancien prieuré, une autre fontaine bâtie et datée 1753. Fontaine St Jean et non Quitterie comme l'indique O.LAROZA.

J.L. BROUSTE

— oOo —

1649 - 1650

BERNARD DE FOIX DE LAVALETTE DUC D'ÉPERNON

SON TITRE CONTESTÉ D'ALTESSE
ET PRINCE DE BUCH

Au milieu du 17^{ème} siècle, le Captal de Buch était le célèbre Bernard de Foix de Lavalette, second Duc d'Épernon. Héritier de l'orgueil de son père, il se donnait le titre de «très haut et puissant Prince» sinon celui d'Altesse. C'est à cette époque qu'il porta aussi le titre inconnu jusqu'alors de «Prince de Buch». On parla alors de «Principauté de Buch». Et, se comportant en prince souverain, le Duc d'Épernon se mit à battre monnaie.

Jamais jusque là il n'y eut de Principauté de Buch, mais seulement un «Captalat de Buch». Pourquoi et comment Bernard d'Épernon put-il prendre le titre de Prince de Buch qui allait lui être contesté par l'Eglise puis par le Parlement ?

Au cours de la période où il fut gouverneur de la province (1) chargé de rétablir l'ordre et de réprimer les troubles de la Fronde, d'Épernon eut un comportement vigoureux, extrêmement autoritaire. Or, cette autorité débordante, cette prétention à porter un titre souverain, quelques maladroites aussi suscitèrent des réticences, celles du clergé d'abord. Il voulait, dit O'Reilly (2), «que les prédicateurs lui adressent ce titre de Prince et Altesse en leurs sermons. Les évêques s'opposèrent à ces prétentions». Le Parlement ensuite voyait en ces comportements et en bien d'autres, une véritable atteinte à sa propre autorité de cour souveraine. Les événements évoluèrent vers l'animosité, puis vers l'opposition et l'hostilité enfin. Ce fut la guerre ouverte. Le Parlement eut aussi son armée, on se battait (3). Le Parlement prenait des arrêts, Épernon les annulait par ordonnance, et inversement les ordonnances du Gouverneur étaient annulées par des arrêts du Parlement.

Dans l'espoir vain de faire échec au Duc, de réduire aussi peut-être son orgueil démesuré, le Parlement prit plusieurs arrêts. Par un premier arrêt rendu le 25 mai 1649 toutes chambres réunies, il cassait d'abord deux ordonnances relatives aux questions de guerre, puis il faisait défense au Duc d'Épernon de se qualifier prince et aux bordelais de lui donner le titre d'Altesse. Il l'accusait de battre monnaie ce qui était un crime de lèse-majesté. Cet arrêt est ainsi rédigé : «... il a pris et usurpé depuis quelques temps la qualité de «Très haut et très puissant Prince et Altesse», dans les requêtes qu'il fait présenter devant lui par les syndics des villes et communautés et par quelques particuliers, et dans ses procurations et contrats qu'il fait et par autres actes publics, même par celui de la convocation de la noblesse aux États Généraux de France, qui fut fait en février dernier par le lieutenant général du siège de Guyenne, qui sont des qualités qu'il usurpe sans aucun droit et sans qu'aucun de ses prédécesseurs les ayant voulu prendre par leurs contrats de mariage enregistrés au parlement... Et, après toutes ces usurpations et entreprises, le Sieur Duc d'Épernon ne s'est pas arrêté là, car il a fait forger et fabriquer de la monnaie d'argent sous le coing de son effigie d'un côté et de ses armes d'autre côté avec les lettres de son nom et de ses qualités et de celle de Prince de Buch dans le cordon de la dite monnaie faite au moulinet avec le différent du Maître de la monnaie de la présente ville... qui est un crime de lèse majesté au second chef.....».

Le 5 novembre le Parlement ordonnait la destruction des forteresses appartenant au Duc d'Épernon (3).

L'arrêt du 29-5-1649 fut sans effet. Il fut suivi le 8 avril 1650 d'une nouvelle décision plus vigoureuse encore, faisant au duc interdiction de porter les titres de Prince et Altesse et la même interdiction à tous les notaires et officiers de justice de lui donner ces titres dans leurs actes sous peine d'une amende de 30.000 livres, nullité des actes et révocation des charges et offices (4).

Cependant le Duc d'Épernon avait quelques raisons de se parer de titres magnifiques et ni O'Reilly, ni les chroniqueurs de l'histoire de Bordeaux n'en ont cherché les raisons. Le Parlement, en toutes autres circonstances aurait peut-être dû examiner ces raisons. Il aurait alors manifesté plus de prudence dans ses attaques et interdictions. Il ne le voulut pas.

Dans la famille d'Épernon tous les hommes furent ducs. Jean Louis de Nogaret de Lavalette le premier avait été élevé à cette dignité en raison de ses mérites et de ses dévouements multiformes à la personne du Roi Henri III. Son fils aîné Henri de Foix fut Duc de Candale du vivant de son père alors que Bernard le cadet était Duc de Lavalette. Le troisième fils Louis était cardinal, prince de l'Eglise. Enfin le fils

unique de Bernard d'Epéron était Duc de Candale comme l'avait été son oncle.

Du côté de sa mère Marguerite de Foix-Candale, Bernard d'Epéron pouvait s'enorgueillir de ses origines. Elles étaient royales. La Duchesse d'Epéron était issue des souverains de Navarre, sinon des Rois de France par les Foix et les Albret et encore des Rois d'Angleterre par le Duc de Kandal, mais par bâtardise il est vrai. C'est d'ailleurs en raison de la fierté d'être des Foix autant que des obligations contractées lors du mariage d'Archambaud de Grailly que la famille Grailly prit le nom de Foix. Lors du mariage de Marguerite de Foix avec Jean Louis de Lavalette, son grand oncle «François Monsieur de Foix, Captal de Buch, Evêque d'Aire» avait imposé à la descendance des Epéron de porter le nom de Foix, aux aînés et successeurs, seulement.

Enfin Marguerite de Foix était petite fille et nièce des illustres maréchaux et connétables de Montmorency.

Toutes ces origines, toutes ces parentés ne suffisaient pas cependant pour conférer à Bernard d'Epéron un titre de Prince car toutes ces filiations provenaient des femmes et, sauf exceptions les femmes ne transmettaient pas les titres. D'ailleurs, ces parentés étaient quelque peu lointaines. D'autres par contre, celles qui pouvaient justifier de titres princiers, étaient immédiates.

Le Duc d'Epéron était le gendre de Henri IV ; il était le beau frère de Louis XIII, de Philippe d'Espagne, de Charles d'Angleterre. Il avait épousé en effet Gabrielle Angélique d'Entragues, fille de Catherine d'Entragues et de Henri IV. Elle avait été légitimée par son père. Mais elle n'était que légitimée, et l'Eglise n'était guère disposée à honorer la bâtardise, même couverte par la légitimation. C'est sans doute pourquoi elle n'accepta pas une telle horreur en reconnaissant à Bernard la qualité de Prince. Cependant le Duc d'Epéron était très légitimement et très officiellement l'oncle de Louis XIV et le jeune Candale son fils le propre petit fils de Henri IV et le cousin germain du Roi. Ainsi lorsque le 1er octobre 1650, Louis XIV fut contraint de révoquer d'Epéron de son gouvernement de Guyenne, il l'honorait, ainsi que le protocole l'exigeait, de son titre de «notre très cher et très aimé oncle le Duc d'Epéron».

Les interdictions faites par le Parlement ne pouvaient avoir de suites. Lorsque Girard qui fut le secrétaire et biographe de Jean Louis de Lavalette écrivit en 1656 la vie du Duc d'Epéron, il dédia son ouvrage à «Monseigneur Bernard de Foix et de Lavalette Duc d'Epéron, Pair et Colonel Général de France, Gouverneur et Lieutenant Général du Roi en ses pays de Bourgogne et de Bresse, Prince de Buch, Sire de Les-

parre, Comte d'Astarac, de Foix, de Montpont, Benauges, Plassac de Lavalette, Vicomte de Castillon, Baron de Castelnau, Podensac...» Et il commençait son propos en ces termes «Quand les obligations que j'ai à votre altesse...»

Le 1.2.1660, d'Epéron était redevenu Gouverneur de la Province. Les sentiments des bordelais avaient évolué à son égard : il n'était plus question de lui contester ses titres et la jurade de Bordeaux délibéra en vue de satisfaire «Son Altesse Mgr le Duc d'Epéron».

Le Duc d'Epéron continua à se comporter en Prince souverain. Le 20 juillet 1660, il affirma une nouvelle fois son autorité abusive en prenant une ordonnance interdisant au Marquis de Civrac de Certes, au Sieur Laville d'Arès, à la dame Veuve Baleste d'Andernos, la chasse aux rets sur les crassats du bassin ainsi d'ailleurs que par tout autre moyen, leur interdisant aussi de percevoir aucun droit sur la pêche de leurs tenanciers. Il se réservait tous ces anciens droits. Cette ordonnance signifiée le 20 août fut affichée aux portes des églises d'Andernos, Lanton et Audenge. Elle resta sans effet. Le litige fut tranché beaucoup plus tard et plus particulièrement par des ordonnances royales supprimant purement et simplement ces droits venus du moyen-âge (ADG C 3696).

Après le décès du duc qui survint à Paris le 25 juillet 1661, le Roi fit prendre des arrêts par le Conseil afin de mettre de l'ordre dans la succession compliquée de celui qui restait bien entendu «Notre Cher et aimé oncle le Duc d'Epéron».

Ainsi il est clair que Bernard d'Epéron parvint à imposer, sinon à faire admettre jusqu'au terme de sa vie les titres princiers qu'il possédait depuis son premier mariage (5).

La question reste posée cependant de savoir pourquoi et comment il voulut donner à son Captalat de Buch ce titre de Principauté. Or Puy-Paulin, Castelnau et bien d'autres fiefs et Seigneuries de la région ou d'ailleurs étaient incomparablement plus importants que le Captalat. (l'inventaire après décès de la succession d'Epéron est très complet à cet égard) (6). Et c'est le Captalat qu'il choisit. Tous les prédécesseurs des Epérons portaient depuis Jean III de Grailly le titre de Captal d'abord, puis parfois quelques autres. Ce titre singulier éclipsait tous les autres. Bernard d'Epéron restait dans cette tradition. Peut-être put-il penser obtenir du Roi l'érection du Captalat en Duché. Mais il y avait eu déjà le Marquisat puis Duché de Lavalette. Mieux que tout cela, d'Epéron, de son propre chef, fit du Captalat la «Principauté de Buch».

Les successeurs du Duc d'Epéron ne portèrent pas de titre princier mais celui de duc. Or, la très complexe succession du Duc d'Epe-

non fut, en ce qui concerne le Captalat, réglée par deux transactions passées en 1685 entre ses héritiers. Le Captalat échut à Suzanne Henriette de Foix Candale, tante de Henri de Foix Duc de Randan qui devait lui succéder. Le 21 juin 1686, le Conseiller de Caupos «au nom de Mademoiselle Suzanne Henriette de Foix-Candalle, Princesse et Captalesse de Buch», prit possession de la Principauté de Buch (7). On laissa cette très vieille dame mourir en 1706 avec son titre orgueilleux et vain.

Pierre LABAT

NOTES

- (1) Nommé Gouverneur de Guyenne à la suite de son père
- (2) O'Reilly - Histoire de Bordeaux - Première partie - tome 2 p. 487
- (3) Le Roi fit prendre plusieurs arrêts en faveur du Duc d'Epéron. Ainsi le 3.9.1651 maintenant le Duc d'Epéron dans la jouissance de tous ses biens, droits et privilèges, tant dans le Parlement et ville de Bordeaux que dans le reste de la Guyenne, ordonnant de réparer sa maison de Puy-Paulin et défendant d'y porter des immondices, ordonnant aussi de bien traiter ses domestiques, fermiers et receveurs et déchargeant à l'avenir ses terres de la dite province du logement des gens de guerre. «Par arrêt du 17.2.1660, il était ordonné que dans les trois mois les jurats de Bordeaux et les habitants feront diligence pour exécuter l'arrêt du Conseil du 30.3.1654 condamnant les sus dits à payer au Duc d'Epéron la somme de 260.000 livres et intérêts en dédommagement de la destruction du Château de Puy-Paulin pendant les troubles».
- (4) Les minutes des arrêts d'interdiction de 1649 et 1650 ont disparu des archives du Parlement. Le texte de l'arrêt du 29 mai 1649 fut imprimé ainsi que l'ordonnait l'arrêt lui-même, il se trouve dans le recueil PF 1593/5 de la réserve de la bibliothèque municipale de Bordeaux, copie du célèbre imprimeur Millange. Le texte de l'arrêt du 8 avril 1650 est dans le recueil H 2856 de la bibliothèque et également dans le recueil PF 1593/49 avec aussi l'extravagant codicille apocryphe du testament de Bernard d'Epéron en faveur de Nanon de Lartigue, sa maîtresse.
- (5) Après le décès de son épouse Gabrielle, survenu le 24.4.1627, et pour des raisons d'état dit-on, Bernard d'Epéron épousa le 28.11.1634, Marie de Cambout «nièce de Richelieu et il la rendit très malheureuse». Il est vrai que les aventures sentimentales du Gouverneur suscitèrent la risée de la province. Marie de Cambout n'était pas la nièce du Cardinal comme le disent les dictionnaires modernes mais la fille de Charles de Cambout, cousin germain de Richelieu. Toute la famille était bretonne. La seconde duchesse d'Epéron était à tous égards une nièce bretonne. Marie de Cambout survécut à son mari et vécut des rentes et revenus du Captalat et autres fiefs. Elle mourut le 12.2.1691.
- (6) Par exemple, d'après l'inventaire des biens immobiliers du Duc d'Epéron établi après son décès, la Terre de Lesparre valait 422.000 livres, le Comte de Benauges 341.000 livres, Lège 6.000 livres et le Captalat 150.000 livres et rapportait 1.500 livres annuelles. (minutier central des notaires de Paris).
- (7) Voir A.D.G. C 3686. Le 21.12.1701 le Juge de La Teste concédait des baux à fief à Ca-zaux, au nom de Suzanne de Foix-Candalle, Princesse et Captalesse de Buch (ADG not. Barberon, de Gujan).

- oOo -

LES BORNES DU FIEF DES MESSIEURS DE MALTE DANS SALLES

Un des seigneurs hauts justiciers d'une des familles seigneuriales qui possédèrent successivement la paroisse de Salles en Buch (1), donna en fief à la commanderie des chevaliers de Malte de Bordeaux une partie du territoire de la seigneurie de Salles, se réservant les eaux des ruisseaux et conservant ses droits de corvée sur toute l'étendue de la seigneurie comme signe de réminiscence attaché à la Haute Justice (2). C'est ainsi que l'abbé Baurein, procureur des chevaliers de Malte, dut faire démolir un moulin dont il avait autorisé la construction par bail à fief sur le ruisseau de Mouchon pour ne s'être pas rappelé que les eaux ne lui appartenaient pas.

Les limites du fief des chevaliers de Malte, avec le temps, étaient devenues des plus vagues comme en témoigne le terrier de Salles de l'année 1685, retenu par Preyssac, notaire royal (3), et aux dires, en 1782, de M. de Pichard, qui sera le dernier seigneur de Salles, depuis plus de vingt ans les paysans «s'employaient» à ne rien payer aux deux seigneurs : au percepteur du seigneur de Salles déclarant qu'ils se trouvaient sur le fief des Messieurs de Malte, et au fermier de ces derniers qu'ils ressortissaient du seigneur de Salles.

Le commandeur de Bordeaux, en effet, ne percevait pas directement ses droits seigneuriaux mais en affermaient la perception. C'est pourquoi le bien connu Abbé Baurein, demeurant à Bordeaux, rue des Fossés des Tanneurs, procureur de la commanderie depuis le 19 juillet 1758, au nom de haut et puissant seigneur Pons-François de Rosset de Rocoze, bailli de Fleury, ambassadeur de l'Ordre de Malte auprès de S.M. le roi de France, ci-devant général des galères et ambassadeur extraordinaire auprès de S.M. le roi des Deux-Siciles, chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de

- (1) Dans l'état actuel de nos recherches, nous ne savons pas encore lequel.
- (2) Lettre de M. de Pichard à M. Gelez du 18-10-1782 (ADG - H. Ordre de Malte 190)
- (3) ADG H. Ordre de Malte 190

salins et du Temple de Bordeaux, bailla à ferme, le 28 octobre 1766, à Pierre Cazauvielh, marchand, habitant le bourg de Salles, et au beau-frère de celui-ci, André Dupuch, dit Lapointe, les fruits décimaux cens, rentes, lods, et droits de change que les chevaliers de Malte possédaient dans les quartiers de Bilos, Lanot, Caplane, La Mendaine, La Courgeyre, Le Tronc, et Peyreherrine, moyennant la somme de 600 livres par an. Le contrat allait du 1er mai 1767 au 30 avril 1770. Il était entendu que les preneurs avaient le droit de tirer «raisine» de tous les pins «épars» dans la lande, en particulier au Pébrot, mais en se conduisant en bons pères de famille, sans *«les employer à d'autres usages, ni les détériorer»* (4).

Fermiers de la Commanderie de Bordeaux en 1772, Pierre Cazauvielh et Pierre Dupuch fils d'André, passèrent le 18 mai, un nouveau bail de trois ans avec l'abbé Baurein, toujours procureur des Messieurs de Malte. Le bailli de l'ordre n'était plus le même, c'était maintenant frère Charles-François-Antoine Guislain de la Tour de Saint-Quentin, comte du Saint Empire, un des seigneurs de la Grand Croix de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, de la vénérable Langue de France, et capitaine général des escadres du dit ordre.

La teneur du bail aussi n'était plus la même que celle du bail du 28 octobre 1766. Après l'énumération des quartiers où les chevaliers de Malte avaient le droit de percevoir, il avait été ajouté : *«et en général dans tous les autres lieux défrichés et à défricher..... et suivant les bornes, limites et enclaves d'icelui territoire ainsi qu'il est borné et bridané par bornes anciennes et subsistantes que les dits preneurs ont dit bien savoir et connaître...»* (5).

CONTESTATION DU BORNAGE

S'il était question de bornes dans le bail du 18 mai 1772, passé entre la Commanderie de Bordeaux et ses fermiers, c'est parce que M. de Pichard, seigneur de Salles, contestait les limites du fief des Messieurs de Malte à l'intérieur de sa seigneurie.

Selon eux la limite de leur fief partait du lieu «le Grand Pas», au confluent de la Leyre et de la «Chicoye craste» ou «craste de Beguey», en face du village de Beguey, situé, lui, sur la rive droite de la Leyre.

Du «Grand Pas» on se dirigeait vers le sud en longeant la «chicoye

(4) Les gemmer sans les épuiser.

(5) Acte du 18 mai 1772 devant Martin, notaire royal (ADG : H, Ordre de Malte 190)

craste», puis la «coume» de Belhade, qui servaient de limite entre la seigneurie de Salles et celle de Lugos. On arrivait alors au «Pébrey», où il y aurait eu autrefois une borne très grosse, non plantée en terre, mais couchée sur le sol, que Philippe Dumora et son frère Jean, dit «Chinoy», demeurant au Lanot, certifiaient avoir vue.

Du «Pébrey» il fallait changer de direction et marcher plein ouest, «en droiture», jusqu'à la «Lagurat» de Sillac où d'après ce que Philippe Dumora aîné avait garanti aux gardes-chasse du seigneur il y aurait eu une borne.

A partir de la «Lagurat» on devait obliquer vers le nord-est et au lieu dit «La poubrouse» on trouvait une borne à 250 pieds à l'est du parc de Philippe Dupin, puis une autre au nord de la première, au lieu appelé «Destouesse» à la limite de séparation des paroisses de Salles et de Mios.

La borne suivante était plantée à deux pas de la maison de Jean Villetorte, laquelle se trouvait dans la partie nord du Village de Caplane.

A Balos, il y avait une borne et entre cette borne et celle de Villetorte on comptait six bornes.

De la borne de Balos en marchant en ligne droite on arrivait au milieu du pignada de Balos à une autre borne. A partir de celle-ci il fallait se rendre au «pujo Guiot» en passant par la fontaine de Balos et le lieu-dit Lescouzères, où il y avait une borne.

Du «pujo Guiot» après avoir traversé en ligne droite les «fenas» du Mayne, on arrivait au chemin de Bilos à Salles. Sur le côté est de ce chemin, entre la maison de Marc et celle de Dupin, Pierre Téhoueyres, dit Pierron de Mothe, prétendait connaître une borne émergeant de deux pieds au-dessus du sol. Du chemin de Bilos à Salles, en coupant «en droiture» par la «Clide» du Mayne et en suivant l'ancien chemin de Saint Jean, on arrivait au «grand pas» et le circuit était bouclé (6).

LES LIMITES SUIVANT M. DE PICHARD (7)

M. de Pichard n'était pas d'accord. Pour lui, en partant du Nord, le fief de Malte commençait au Mayne, la borne n'y était plus mais on connaissait son emplacement. De la borne du Mayne au «Grand Pas»,

(6) Etat des bornes qui sont entre milieu des terres de MM. Les Chevaliers de l'Ordre de Malte et de M. le Président de Pichard, tant de Salles que de Lugo (ADG - H, Ordre de Malte - 190)

(7) Observations relatives au fief de Malte situé dans l'enclave de ma terre de Salles (ADG - H, Ordre de Malte - 190).

l'ancien tracé du chemin de St-Jean, qui faisait limite, se reconnaissait aisément. La borne du «Grand Pas» se trouvait bien sur la ligne de séparation des terres de Salles d'avec celles de Lugo, mais indiquait elle également la limite du fief de Malte ? M. de Pichard n'en était pas sûr et demandait à l'Ordre de Malte de le prouver.

M. de Pichard doutait également que la «coume» de Belhade, indiquée dans tous les titres comme la ligne de séparation entre les seigneuries de Salles et de Lugo, puisse servir également de limite au fief de Malte.

En suivant la «coume» on arrivait au Pebrey où l'on avait trouvé une borne *«arrachée de son lit, d'un pied et demi de longueur sur un de largeur»*, mais il était à présumer que cette borne avait été placée pour séparer les deux juridictions de Salles et de Lugo et non pour borner le fief de Malte.

De la borne de Pebrey les chevaliers de Malte tiraient une ligne droite jusqu'à la métairie de la Pointe. M. de Pichard ne contestait pas qu'il y eut eu une borne, aujourd'hui disparue devant la maison de La Pointe, encore fallait-il prouver qu'elle indiquait la limite du fief de Malte. Au demeurant si la preuve était faite, la métairie de La Pointe restait dans la terre de Salles et Messieurs de Malte ne récupéraient que quelques réges de terrain cultivé.

Du Pebrey à la «Lagunat», où deux paysans attestaient avoir vu une borne aujourd'hui arrachée, la limite était rectiligne et de la «Lagunat», toujours en ligne droite, on arrivait à une borne située au delà de la forêt donnée en fief nouveau (8). Si cette borne était reconnue valable par titres, il fallait à partir d'elle tirer une nouvelle ligne droite jusqu'à une borne placée derrière la maison d'Arnaulth, car la prétendue borne qui se trouvait à 250 pas du parc de Mouret n'était qu'une pierre perdue. Elle était, en effet, couchée et ne ressemblait en rien aux autres pierres, ni par sa nature, ni par sa grosseur. Du reste au pied de la borne d'Arnaulth il y en avait une autre indiquant la direction de la borne de la forêt. Si entre celle-ci et la borne d'Arnaulth il n'y avait aucune borne, malgré la distance considérable, cela n'avait rien de surprenant, attendu qu'entre les deux bornes il y avait de nombreux champs cultivés, permettant de supposer que lors des défrichements, les bornes, si bornes il y avait, avaient dû être enlevées.

De la borne d'Arnaulth jusqu'au Mayne, pris comme point de départ du circuit, la délimitation ne présentait pas de difficultés. Les bornes étaient très peu espacées, et étaient de même forme et même nature. Il y en avait cinq en suivant l'ancien chemin de St Jean, la troi-

(8) Sans doute s'agit-il de ce que les chevaliers de Malte appelaient le pignada de Balas.

sième se trouvait aux pins de ... ? et la quatrième au carrefour du chemin de St Jean avec le chemin de Bilos à Salles.

LA TRANSACTION DE 1777

Les avocats de M. de Pichard et ceux de la Commanderie de Bordeaux arrivèrent à se mettre d'accord en 1777 et signèrent une transaction. Il ne restait plus qu'à placer de nouvelles bornes.

Celles-ci devaient être mises en place par une commission composée de M. Chipoulet de Fontenelle, fondé de pouvoir de M. de Lordat, procureur de Messieurs de Malte, et du feudiste de M. de Pichard. Mais il se trouva qu'au début des opérations par suite d'une mauvaise entente entre le feudiste et le régisseur du seigneur de Salles, M. Chipoulet fut très mal accueilli et dut même chercher refuge chez un paysan dépendant du fief de Malte.

Profitant de cet incident et du mécontentement de M. Chipoulet, plusieurs paysans, espérant ainsi continuer à ne rien payer à l'un ou l'autre seigneur, entreprirent de persuader le dit Chipoulet que la transaction de 1777 lésait les chevaliers de Malte. M. Chipoulet remit celle-ci en cause, si bien qu'en 1788, à la veille de la Révolution, les limites du fief de Messieurs de Malte dans la seigneurie de Salles étaient toujours en discussion.

L'affaire fut réglée le 4 août 1789, quand l'Assemblée Nationale supprima les droits féodaux. Il n'y avait plus désormais de Seigneurie de Salles, ni de fief dans la seigneurie, et il n'était plus besoin de bornes.

Certaines de ces bornes sont encore en place. Souhaitons qu'elles y restent pour rappeler le temps où des chevaliers au blanc manteau avaient créé un hôpital à Bilos pour héberger les pauvres pèlerins cheminant vers Compostelle.

Jacques RAGOT

N.B :

- Arnaulth (Arnaulth) : Le petit Arnaud
- La Coume : La combe
- Chinoy : Le tout petit
- La clide : La barrière en bois
- Caplane : La tête de la lande
- Chicoy craste : Le petit fossé
- Fenas : Pelouse sur laquelle on édifie une cabane pour la chasse aux pantes
- Lagunat : La petite lagune
- Lanot : Qui est des landes, landais
- Mayne : Domaine
- Mounet : Personne au teint basané, bête de couleur brune
- Peyreherrine : Pierre ferrugineuse
- Pelrey (Pebrec) : Pied bot
- La Poubrouse : La poussièreuse
- Puyo guiot : Le monticule du jars.

LA FIXATION DES DUNES : UNE AFFAIRE DE FAMILLE ?

1785 - 1985

Pour commémorer le bicentenaire de la disparition de Guillaume Desbiey, receveur des traites et entreposeur du tabac à La Teste de Buch, le musée des Douanes a présenté à Bordeaux, au début de l'automne 1985, une exposition temporaire intitulée : «Les frères Desbiey et la fixation des dunes».

Il s'agissait en effet d'associer à un thème douanier, en l'occurrence la carrière riche et mouvementée de Guillaume Desbiey dans les rangs de la Ferme Générale, de 1751 à sa mort à La Teste le 22 juin 1785, un thème d'histoire régionale : la création de la forêt landaise des dunes en mettant l'accent, au-delà de toute polémique, sur les travaux de Guillaume Desbiey et de son frère Louis-Mathieu, authentiquement précurseurs de Nicolas Brémontier dont les mérites ne sauraient être discutés.

Cette exposition a soulevé de nombreuses questions, interpellé les visiteurs qui n'ont pas manqué de réagir en fonction de leur sensibilité et surtout de leur origine géographique. Documents à l'appui, elle a permis d'apporter, du moins faut-il l'espérer, d'utiles précisions qui devraient faire table rase d'erreurs qui se répétaient chez les chercheurs amateurs comme chez les historiens de métier, pour reprendre une distinction chère à certains universitaires (1).

Par ailleurs, elle a conduit à s'intéresser aux familles landaises, de Born et de Buch, que l'avancée des sables du littoral atlantique préoccupa tout au long du XVIII^e siècle et qui ont, de près ou de loin, participé à la fixation des dunes. Leur étude, riche d'enseignements au plan de l'histoire sociale et du passé régional, a débouché sur un constat surprenant : toutes les familles citées par la tradition et par les historiens étaient unies par un dense réseau de liens essentiellement matrimoniaux. Aussi, a-t-il paru utile d'en donner les composantes principales en attendant que de nouvelles recherches permettent d'en établir, de manière exhaustive, tous les aspects généalogiques et sociaux.

(1) Composition fantaisiste de la famille Desbiey et surtout dates erronées que l'on retrouve malheureusement sur le monument de Lit-et-Mixte et sur la maison des Desbiey à Saint-Julien en Born et qui permettaient des déductions contestables.

I - LA FAMILLE DESBIEY :

La famille Desbiey, implantée principalement en Born et en Marais, accéda à la notoriété dans les années 1770 grâce à ses deux éminents représentants que furent Guillaume et Louis-Mathieu. Il n'en demeure pas moins que, dès le XVII^e siècle, les Desbiey se signalèrent comme hommes de loi en occupant les charges de procureurs fiscaux, de notaires royaux ou de juges. Dès cette époque aussi, ils contractaient des alliances qui consacraient leur ascension sociale.

Dans son ouvrage «Contribution à l'étude du boisement des Landes de Gascogne», Roger Sargos associa, dans un même hommage, «les Desbiey, puis Caule et d'Entomas-Darmantieu» qui «avaient songé à couvrir les sables de fascines et de clayonnages pour assurer le succès de leurs amis».

Or, les Dentomas étaient alliés aux Desbiey : l'arrière-grand-père de Guillaume et Louis-Mathieu avait épousé Marguerite Dentomas (2). Il faut noter aussi que c'est un membre de la famille Dentomas qui succéda à Jean Desbiey comme notaire royal au Vignac après 1753 et à Guillaume Desbiey, notaire royal à Saint-Julien en Born, lorsque celui-ci vint s'installer à Bordeaux en 1769 : d'autres liens de parenté ne doivent donc pas être exclus.

Quant aux Caule, ils étaient eux aussi proches des Desbiey. Pierre Caule, juge d'Uza, avait épousé une sœur de Marie Coussou, la mère de Guillaume et de Louis-Mathieu Desbiey (3).

La généalogie, incomplète mais attestée, des Desbiey peut s'établir ainsi que le montre le tableau généalogique I :

Praticien auprès de son père (1739), puis géomètre, procureur fiscal le 12 octobre 1750 (4), Guillaume Desbiey entra dans la Ferme Générale vers 1751 tout en occupant la charge de notaire royal à Saint-Julien en Born.

Il épousa le 17 août 1760, en l'église St Pierre de Bordeaux, Jeanne de Segonnes, fille d'un procureur du sénéchal de Guyenne. Peu de temps après, il accédait au grade de capitaine général des Fermes. En 1762, il perdit, coup sur coup, sa mère le 10 septembre et son épouse le 7 octobre (5). En 1769, il quittait la Direction des Fermes de Ba-

(2) Chanoine Moura, «L'abbé Desbiey, curé landais sous la Révolution» - Revue de Bordeaux 1958.

(3) «Le sieur Caule, juge d'Uza (...), l'ennemi le plus cruel de ma famille quoiqu'il s'y fût allié en épousant une sœur de ma mère...» (Mémoire de Guillaume Desbiey, Bibliothèque Municipale d'Arcachon).

(4) Brevet de procureur fiscal - A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 78

(5) Etat civil de Linxe (Landes) et Margaux (Gironde)



Portrait de Louis-Mathieu DESBIEY (collection privée)

yonne pour celle de Bordeaux (6). Le 21 décembre 1771, il acquérait la recette des traites et l'entrepôt de tabac de La Teste que lui cédaient Guillaume Sauvé et sa fille Rose, et prenait ses nouvelles fonctions le 1er avril 1772. Le 5 mai, il se remariait en l'église St Eloi de Bordeaux avec Marie-Magdeleine Gouteyron.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE I – LES DESBIEY

- 1) Jean Desbiey, époux de Marguerite Dentomas, procureur fiscal, décédé le 5 juin 1694.
- 2) Jean Desbiey, son fils, né vers 1654, procureur juridictionnel de la prévôté de Born, vraisemblablement décédé au début de l'année 1713 (7).
- 3) Jean Desbiey, fils du précédent, né vers 1683, procureur juridictionnel (acte du 11 mars 1713), notaire royal «au Vignac» (Lévignacq), capitaine général des fermes dès 1739, décédé à St Julien en Born le 28 octobre 1753.
Marié le 27 août 1720 à Marie Coussou, fille de Mathieu Coussou, juge de Linxe.
Eut 5 enfants survivants sur 12 nés entre 1721 et 1739 (8) :
 - 1) Marie-Thérèse, née le 4 juillet 1724, épouse du sieur Guillaume Dugarry, chirurgien de la ville et sénéchaussée de Mont de Marsan.
 - 2) Guillaume, né le 13 octobre 1725
 - 3) Denis-Hyacinthe, né le 16 novembre 1732, agent de la Ferme Générale comme son frère aîné (il commanda la brigade de Vielle), époux de Jeanne Lavielle.
 - 4) Louis-Mathieu, «le benjamin sy chery», né le 21 janvier 1734.
 - 5) Catherine-Rose, la toute dernière, née dans la nuit du 3 au 4 janvier 1739 (elle eut pour parrain son frère aîné Guillaume), mariée à Linxe le 20 juillet 1762 avec le «marchand-épiciier» Etienne Turpin, morte à La Teste le 9 mai 1822.

Epuisé par les péripéties de l'Affaire Combes, Guillaume Desbiey, qui avait perdu sa seconde épouse le 15 avril 1782, mourut à La Teste le 22 juin 1785. Il est l'auteur du «*Mémoire sur la meilleure manière de*

(6) A.D. Gironde, C 4901 (acte de translation de domicile)
 (7) cf. acte du 11 mars 1713 - A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 78
 (8) A.D. Landes, E supp. 1027 et 1028

tirer parti des landes de Bordeaux quant à la culture et à la population» couronné par le prix Beaumont en 1776 (9) et on lui attribue un travail sur «*les coquillages fossiles, pétrifications, cristallisations, trouvés dans la carrière de Léognan, chez M. d'Abadie, de 1759 à 1764*», œuvre malheureusement disparue.

Quant à Louis-Mathieu, ses premières études achevées à Dax, chez les Barnabites, sa vocation sacerdotale le conduisit à Bordeaux en 1746 : il y fut ordonné prêtre le 1er mars 1758 (10). Vicaire quelques semaines à St Médard en Jalles, puis à Notre-Dame de Puy-Paulin, il devient bibliothécaire du Collège Royal en 1762.

Louis-Mathieu fut ensuite affecté à la paroisse Saint-Rémi en 1766. Le 24 juin 1767, il était élu membre associé de l'Académie Royale de Bordeaux. En 1775, il était désigné comme inspecteur de la librairie et devenait bibliothécaire de l'Académie. Le 14 juin 1778, l'archevêque de Bordeaux le faisait chanoine prébendé de la Cathédrale Saint-André.

Exilé en Espagne dès août 1792, il rentra en France le 20 juillet 1802 et mourut à Bordeaux le 14 novembre 1817. Il est vraisemblablement le principal auteur du Mémoire intitulé «*Recherches sur l'origine des sables de nos côtes, sur leurs funestes incursions vers l'intérieur des terres et sur les moyens de les fixer ou du moins d'en arrêter les progrès*», lu le 25 août 1774 à l'Académie de Bordeaux (11).

II — LA FAMILLE TURPIN :

Originaires de l'Agenais, de Légnac plus précisément, les Turpin se trouvent au centre de la toile d'araignée qui enserrait les familles étudiées, alliés qu'ils furent aux Desbiey, aux Boulart et aux Peyjehan. A l'origine, on trouve Jean-Baptiste Turpin qui épousa vers 1730, Marie Boulart dont il eut trois fils : Etienne, Jacques et Pierre.

Si l'on considère maintenant la descendance de Louis-Mathieu Turpin, on constate :

- 1) que son fils Etienne-Louis-Mathieu, dit Numa, né le 30 mai 1802 à Saint-Julien en Born, maire de Lit-et-Mixe, député à l'Assemblée Nationale en 1848 et conseiller général du canton de Castets, épousa Marie Boulart dont la famille se trouvait alliée, dès le début du XVIII^{ème} siècle, aux Coussou et à la fin du même siècle aux Fleury.

(9) Un exemplaire de ce Mémoire imprimé figure à la Bibliothèque Municipale d'Arcachon
 (10) Chanoine Moura, «L'abbé Desbiey chez les Cabarrus en Espagne» - Revue Historique de Bordeaux - Octobre/décembre 1952
 (11) Ce mémoire manuscrit, rédigé en 2 exemplaires, a lui aussi disparu.

- 2) que sa petite-fille Elisa Turpin, fille de Numa Turpin et de Marie Boulart, n'était autre que l'épouse de l'ingénieur Henri Crouzet (1817-1880), chef du service hydraulique des Landes de 1853 à 1870, auquel reviendra le mérite, d'après Roger Sargos, «d'avoir assaini les landes de Gascogne» (12).

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE II — LES TURPIN

- 1) Etienne Turpin, né vers 1733 à Légnac-en-Guyenne, marié à Catherine-Rose Desbiey (contrat de mariage en date du 2 juin 1762 par-devant Me Dentomas notaire à St Julien en Born) Négociant mêlé à plusieurs affaires de faux-saunage et de contrebande dont l'affaire Marie Combes (1777-1784). Maire de La Teste de Buch (1790-1791), juge de paix du canton de La Teste (1791). Décédé à La Teste le 21 frimaire an XI. Eut 9 enfants :
- 1) Marie-Françoise née le 2 avril 1763 (parrain Guillaume Desbiey remplacé par Guillaume Sauvé), morte en bas-âge.
- 2) Marie-Thérèse née le 22 mai 1764, décédée le 25 mai 1764 à La Teste.
- 3) Marie-Anne-Eugénie née le 7 juin 1765 à La Teste, mariée le 8 juin 1793 à La Teste avec le médecin Bertrand Bacque, originaire de St Giron (13), décédée le 14 brumaire an II à La Teste.
- 4) Marie-Geneviève née le 3 janvier 1767 et décédée le 17 juillet 1768 à La Teste.
- 5) Jean-Félix-Benoît né le 22 mars 1768 et décédé le 21 juin 1778 à La Teste.
- 6) Louis-Mathieu né le 8 septembre 1770 à La Teste (parrain : l'abbé Louis-Mathieu Desbiey), marié en 1801 (contrat de mariage : 1er prairial an IX) avec Françoise Hortense dite Hélène Dupuy du Manoir de Moléon à Lit-et-Mixe (14). Maire de St Julien en Born. Décédé le 6 juillet 1813 (15).

Il «aurait ambitionné une commission pour veiller au semis de pins sur partie des dunes de Contis» mais Brémontier,

.../...

12) Contribution à l'histoire du boisement des Landes de Gascogne
 13) Il fut guillotiné à Bordeaux en janvier 1794
 14) Décédée à St-Julien en Born le 9 septembre 1814
 15) Commanda en juin 1807 une des colonnes mobiles établies sur le littoral par le préfet Duplantier pour s'opposer aux éventuels débarquements anglais.

mécontent du rapport Tassin, l'en aurait privé (16).

7) Marie-Madeleine née le 14 mai 1772 à La Teste, dite Sophie, mariée le 21 février 1791 à La Teste à François Meynié, négociant et colonel au Régiment Patriotique.

8) Marie-Thérèse-Clotilde née le 2 juin 1774 et décédée le 17 juillet 1776 à La Teste.

9) Guillaume-Casimir-Pascal né le 6 avril 1776 et décédé le 17 juillet 1776 à La Teste.

2) Jacques Turpin né à Légnac, cultivateur, marié à Marie-Anne Boutin (décédée à La Teste le 20 mars 1829), mort à Lanton en l'an VII.

Eut 3 enfants au moins :

1) Marc-Antoine né vers 1784

2) Marie-Anne-Adeline née le 21 fructidor an VI à Légnac (Lot-et-Garonne), mariée le 9 novembre 1828 à La Teste avec Pierre-Auguste Peyjehan, propriétaire, morte à La Teste le 1er février 1836.

3) Marie-Anne-Ursule

3) Pierre Turpin, né à Légnac en juillet 1736, tonsuré le 20 mars 1763 à Agen, ordonné prêtre le 16 juin 1764 à Agen, curé de Cazaux (1765), Aureilhan (1771), Lanton (1772), paroisse où mourut sa mère le 18 décembre 1777, et Audenge après le Concordat où il s'éteignit le 24 février 1811 (17).

III – LA FAMILLE FLEURY

Cette famille bourgeoise, d'origine landaise (18), s'est installée à La Teste dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, suite au mariage le 31 janvier 1764 de Jean Fleury, négociant et associé de Marie Combes (19), avec la testerine Marie Meynié (décédée à La Teste, le 16 avril 1793 à l'âge de 55 ans).

Jean Fleury et Marie Meynié eurent au moins 7 enfants (sinon 8)

(16) Lettre de Louis-Mathieu Desbiey au médecin Thore (A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 78)

(17) Archives du Manoir de Moléon (Lit-et-Mixte) : papiers «chanoine Moura».

(18) Fils de Sicarie Fleury, maçon, et de Jeanne Bergonce, Jean Fleury natif de Biscarrosse s'est fiancé le 1er décembre 1763 à La Teste avec Marie Meynié, fille de François, bourgeois et négociant, et de Marie Peyronneau.

(19) Cf. bulletins de la S.H.A.A. Nos 37, 38 et 39

dont deux devaient jouer un rôle de premier plan pendant les événements révolutionnaires testerins (20) : Jean et Alexis (21).

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE III – LES FLEURY

– Couple Jean Fleury x Marie Meynié, d'où 8 enfants :

1) Marie-Anne, née le 25 novembre et décédée le 11 décembre 1764 à La Teste

2) Jean dit Jean Fleury aîné, né le 3 novembre 1765 à La Teste

3) Alexis né vers 1767, négociant, marié à Marie Certain, Président de l'administration municipale du canton de La Teste, à la suite de son frère, en 1797-1798, décédé à La Teste le 3 septembre 1841.

4) Jean né le 11 juillet 1768 à La Teste

5) Nicolas né le 20 décembre 1770 à La Teste

6) Jean né le 21 février 1772 à La Teste.

7) Pierre né le 3 mars 1774 à La Teste.

8) Marie-Anne née le 1er janvier 1777 à La Teste, mariée le 10 messidor an X à La Teste avec Jean-Marc-Marie Duboscq, cultivateur de Sabres.

– Couple Jean Fleury aîné x Rose-Catherine Boulart :

1) Marie-Adèle née vers 1792-1793, décédée à La Teste le 30 janvier 1811

2) Jean né le 25 pluviôse et décédé le 27 pluviôse an II à La Teste.

3) Hélène née le 29 pluviôse an VI à La Teste, mariée le 3 novembre 1824 à La Teste au docteur Jean Hameau (futur maire de La Teste de 1844 à 1848) - une de leurs filles, Marie-Françoise, née en 1829, eut pour marraine Marie-Françoise Boulart, épouse de Numa Turpin -.

4) Marie-Anne Eucharie née à La Teste, mariée le 11 octobre 1832 (elle habite alors à Linxe chez son oncle Emile Boulart) à Nicolas Lefranc, pharmacien de Saint-Esprit (Landes).

– Couple Alexis Fleury x Marie Certain :

1) Jean-Jacques né à La Teste le 12 pluviôse an II.

2) Jeanne décédée le 21 frimaire an V.

3) Jean-Numa né en brumaire an V et décédé le 16 frimaire an V à La Teste.

4) Pierre né le 13 février 1804 à La Teste, pharmacien, marié le 17 mai 1831 à La Teste à Marie Jouglà.

(20) L'acte de baptême d'Alexis ne figurant pas sur les registres de La Teste, il se pourrait que Jean Fleury, né en 1768, ait été surnommé Alexis.

(21) Abbé Petit, «Le Capitalat de Buch pendant la Révolution Française».

Jean Fleury aîné épousa le 12 septembre 1791, à Linxe, Rose-Catherine Boulart (née le 22 août 1770 à Linxe, filleule de Guillaume et de Rose-Catherine Desbiey !) en présence de Louis-Mathieu et de Denis-Hyacinthe Desbiey et de son frère Nicolas.

Maire de La Teste, commissaire du Directoire Exécutif et Président de l'administration municipale du canton de La Teste-de-Buch (1792-1797), percepteur (1811), propriétaire, Jean Fleury aîné est l'auteur d'un mémoire intitulé : «Projets d'améliorations pour une partie du 5ème arrondissement de Bordeaux», présenté le 26 messidor an VIII.

Ce mémoire, qui rendait hommage «au zèle paternel» avec lequel le citoyen Brémontier s'était occupé des contrées menacées par les sables, préconisait la fixation «par le moyen d'un ensemencement en graines de pin, de genêt, glands, etc...» des dunes mobiles de Soulac à Bayonne, l'écoulement des étangs dans le Bassin d'Arcachon par des canaux navigables, le dessèchement des marais et le balisage de l'entrée «du havre d'Arcachon».

Communiqué à Brémontier, sur décision du Conseil d'arrondissement de Bordeaux en date du 27 messidor, le mémoire de Fleury fut imprimé après que l'ingénieur des Ponts et Chaussées de la Gironde eut «applaudi» aux vues de l'auteur (22).

IV – LA FAMILLE BOULART :

Cette très importante famille du Sud-Ouest compte parmi ses ancêtres deux maîtres architectes de la Cour de Navarre à partir de 1557 et plusieurs Officiers de la Monnaie du Roi à Bayonne à partir du XVIIème siècle. Pour illustrer notre propos, nous n'envisagerons les Boulart qu'à partir de 1700 (23) en la personne de Jean Boulart, né vers 1700, receveur de la Capitation et de l'Amirauté, Trésorier de la Maréchaussée, qui épousa le 28 novembre 1726 à Bayonne Jeanne-Marie Coussou, la sœur de Marie Coussou, la femme de Jean Desbiey, et mourut à Bayonne le 21 décembre 1734.

Son fils Jean-Mathieu, Officier de la Monnaie du Roi à Bayonne et Officier des gardes-côtes de Moliets à Contis, fut le père de Pierre Boulart, né en 1755, qui, après avoir occupé les mêmes charges d'officiers, fut avocat au Parlement, administrateur des Landes puis inspecteur

(22) A.D. Landes, XIX S I. Jean Fleury indiquait le procédé à utiliser pour ensemer les dunes : «On couvre la surface du terrain qu'on veut fixer avec des branchages et broussailles qu'on arrête avec de petits piquets plantés dans le sable, et on sème ensuite parmi ces branchages, les graines de pin, de genêt, le gland, etc...»

(23) Archives de M. Jérôme Boulart

teur des travaux d'ensemencement des dunes du Golfe de Gascogne (24).

C'est en cette dernière qualité que Pierre Boulart écrivait au Préfet des Landes le 17 mars 1812 pour lui signaler «que les sables de la mer ont commencé à découvrir l'ancienne église de Mixe (...) engloutie depuis long tems» (25).

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE IV – LES BOULART

Jean-Mathieu Boulart marié le 20 novembre 1754 à Marie de Vios, décédé à Lit-et Mixe en 1784, d'où :

- 1) Pierre Boulart né en 1755 et décédé sans postérité à Linxe le 13 février 1816
- 2) Jeanne née le 30 octobre 1759 à Linxe
- 3) Marie née le 28 juin 1762 à Linxe
- 4) Suzanne née le 16 mai 1764 à Linxe
- 5) Jacques-François né le 6 avril 1766 à Linxe (baptisé le 8 avec pour marraine Marie-Thérèse Desbiey, veuve Dugarry), officier de la monnaie à Bayonne, receveur des impôts, maire de Linxe. Marié à Marie-Josèphe Dupuy. Mort à Linxe le 23 septembre 1811. Père de Marie-Françoise, née en 1808, mariée le 26 septembre 1826 à Linxe à Numa Turpin, marraine d'une des filles du docteur Jean Hameau.
- 6) Rose-Catherine née en 1770, épouse de Jean Fleury aîné.

V – LA FAMILLE PEYJEHAN

Cette ancienne famille du Pays-de-Buch est désormais associée à l'œuvre de Nicolas Brémontier en la personne de Jean-Baptiste Peyjehan jeune et celle de son gendre Pierre Dejean, son successeur comme inspecteur des travaux des dunes (26).

Sans remonter à l'ancêtre Guiraud de Peyjehan, praticien dès

(24) C'est par décret du 12 juillet 1808 que fut créée, similaire à celle de la Gironde, «La Commission des Dunes des Landes» composée de MM. Panay, Boux, Tassin, Ducourneau et Lareillet avec Boulart comme inspecteur.

(25) A.D. Landes, XIX S I

(26) L'arrêté du 13 messidor An IX prescrivait «de prendre des mesures pour continuer de fixer et planter en bois les dunes des côtes de Gascogne, en commençant par celles de La Teste» suivant les plans de Brémontier. Complété par un autre arrêté du 20 septembre 1801, l'arrêté des Consuls créait une commission des dunes dont les premiers membres furent : Brémontier, Guyet-Laprade, Bergeron, Labadie de Haux et Catros et Peyjehan, inspecteur des travaux.

1593 et notaire royal en 1602 à Gujan (27), filiation et alliances s'établissent, en partie, pour la fin du XVIII^{ème} et le début du XIX^{ème} siècle comme l'indique le tableau généalogique 5. Point de départ retenu : Pierre Peyjehan né vers 1720, notaire et juge du Capitulat de Buch,

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE V — LES PEYJEHAN

- A) Pierre Peyjehan aîné, juge de paix, né le 7 juillet 1749 à La Teste. Fiancé le 9 octobre 1773 et marié le 26 octobre 1773 à La Teste avec Marguerite-Adélaïde Baleste-Marichon (décédée le 10 mai 1775).
Remarié le 21 janvier 1777 avec Marie Darmaillac (décédée le 13 septembre 1789).
Maire de La Teste en 1798: Mort à La Teste le 27 février 1827.

du premier lit :

- 1) Pierre Peyjehan fils aîné, né le 9 mars 1775 à La Teste, «cultivateur», marié le 9 messidor an IV à La Teste avec Jeanne-Honorine Peyjehan, fille de François-Honoré Peyjehan, «homme de loix» et de Marie Lareillet.

- du second lit :

- 2) Marie née le 10 mars 1778 à La Teste
3) Pierre-Auguste Peyjehan né le 20 décembre 1781 à La Teste, propriétaire, marié le 9 novembre 1828 à La Teste avec Marie-Anne-Adeline Turpin.

- B) Jean-Baptiste Peyjehan jeune, né le 14 janvier 1753 à La Teste, négociant. Marié le 1^{er} février 1780 à La Teste avec Marie Julie Baleste Dubrocq (fille de Jean Baleste-Dubrocq bourgeois et de Marie Baleste-Marichon). «Principal auxiliaire de Brémontier» (28) dès les premiersensemencements de 1787. Décédé à La Teste le 20 frimaire An XII.

- parmi ses enfants :

- 1) Marie née le 1^{er} octobre 1780 à La Teste, mariée le 5 floréal An V (publication le 27 germinal) avec Pierre Dejean, négociant, fils de Pierre Dejean et de Marguerite Daïsson, futur inspecteur des travaux des dunes.
2) Marie-Pauline née le 25 février 1784 à La Teste, mariée le 14 frimaire An XIII avec Dominique Bestaven.

(27) D. et C. Blanchard-Dignac, «L'état civil du Capitulat de Buch»

(28) Roger Sargos, op. cit. A noter que Roger Sargos, comme beaucoup d'auteurs, confond les deux frères Peyjehan.

fiancé le 26 septembre 1748 et marié le 15 octobre 1748 à La Teste avec Marie-Anne Baleste-Marichon (fille de Pierre Baleste-Marichon et de Jeanne Subiette, décédée à La Teste le 18 thermidor an VIII), mort à La Teste le 18 juin 1785 et père de Pierre et de Jean-Baptiste Peyjehan.

Pour conclure,

Il convient de s'interroger d'abord sur les polémiques qui agitent depuis près de deux siècles spécialistes et historiens, divisés sur les mérites de Brémontier, ensuite sur la manière dont a été écrite l'histoire de la fixation des dunes.

Au départ, on trouve non pas la lettre de l'abbé Desbiey au médecin dacquois Thore mais le «Rapport sur les dunes de Gascogne» de L.F. Tassin, secrétaire général de la Préfecture des Landes et membre de la Société d'Agriculture, commerce et arts des Landes, rapport rédigé avant le 30 messidor an X, c'est-à-dire avant le retour d'Espagne de Louis-Mathieu Desbiey (29).

Ce rapport, fort mal accueilli par Brémontier, présentait «le citoyen Peychan jeune comme l'auteur du procédé adopté à La Teste pour fixer les dunes mobiles» et soulignait que la méthode imaginée «très simple et diamétralement opposée au mode prescrit par le citoyen Brémontier (...) avait été mise en pratique 40 ans auparavant à St Julien». (30)

Tassin ajoutera : «nous n'avons fait que répéter ce qui paraît être de notoriété publique dans le pays».

Alors que les détracteurs des frères Desbiey passaient sous silence tout ou partie de ce Rapport de 1802... et l'action déterminante de Peyjehan, d'autres auteurs s'en inspiraient largement :

Pour l'abbé Petit (31), après l'hiver 1787-1788 qui marqua l'échec des premiers semis de Brémontier au Moulleau, Jean-Baptiste Peyjehan demanda à l'ingénieur «d'expérimenter le système des branchages. Comme preuve de la supériorité de ce dernier (sur le système des clayonnages parallèles), il cita les résultats obtenus naguère par l'abbé Desbiey à Saint-Julien et par lui-même à La Teste».

Pour Roger Sargos, «nul doute que les procédés pratiques (qui avaient assuré le succès des semis dans la région de Saint-Julien en Born-Lévignacq) ne furent indiqués (aux propriétaires testerins et notamment à Peyjehan) par Guillaume Desbiey, propriétaire à Saint-Julien en Born, lorsque ce dernier habita La Teste comme entrepreneur

(29) Le 30 messidor An X (19 juillet 1802) est la date de la lecture en séance publique du Rapport Tassin alors que Louis-Mathieu Desbiey, après dix ans d'exil, est arrivé à Bordeaux, par le courrier de Bayonne, le 20 juillet 1802.

(30) Rapport Tassin (A.D. Landes, 17 L/4) page 5 et note 1.

(31) Abbé Petit, op. cit.

et receveur des Fermes du Roi».

Actuellement, s'il ne semble plus discutable de placer les frères Desbiey parmi les précurseurs de Nicolas Brémontier, le débat reste toujours ouvert sur les mérites respectifs de Guillaume et de Louis-Mathieu. La thèse de Roger Sargos, qui reconnaissait à l'aîné une action déterminante à La Teste et ne contestait nullement qu'il ait rédigé le Mémoire de 1776, ne fait toujours pas l'unanimité. Il est encore de bon ton de dépouiller Guillaume pour habiller son chanoine de cadet.

Aucune preuve n'est pourtant apportée pour décider de la prééminence de Louis-Mathieu et lui attribuer la paternité du Mémoire disparu de 1774 et du Mémoire de 1776, couronné par le prix Beaumont ; on avance seulement son appartenance à l'Académie Royale de Bordeaux et sa lettre d'avril 1810 à Thore, dans laquelle d'évidence il règle ses comptes avec Brémontier.

Le chanoine Moura, dont les recherches sur la famille Desbiey demeurent irremplaçables, avait cependant pressenti l'importance des travaux de Guillaume et surtout leur antériorité sur ceux de Louis-Mathieu : «c'est bien sans conteste possible qu'il faut lui reconnaître (à Guillaume) la paternité du remarquable «Mémoire sur la meilleure manière de tirer parti des landes de Bordeaux quant à la culture et à la population» (32).

Plusieurs éléments, d'ordre généalogique, paraissent conforter cette thèse.

Jusqu'à une date récente, 1752 était retenue comme point de départ des travaux des frères Desbiey à Saint-Julien en Born. Sur quelles bases ? car aucun document à notre connaissance, ne vient corroborer cette donnée. R. Sargos révèle que cette date a été fixée par Léon Martres, un descendant de la famille Desbiey. En fait, il s'agit selon toute vraisemblance d'une extrapolation à partir du Rapport Tassin, publié on l'a vu en 1802, qui mentionne dans une note in fine : «Il y a près de 50 ans la dune de Broque finage de St Julien, quartier de Sarthe (...), fut fixée par les soins et sous la direction de MM. Desbiey frères, Caule et Denthomas-d'Armentieu, sans aucun secours du gouvernement».

Quoi qu'il en soit, en admettant que cette date fut exacte, on ne voit pas pourquoi et comment Louis-Mathieu, alors âgé de 18 ans, pensionnaire à Bordeaux depuis 1746, aurait pu décider d'effectuer des semis de pins sur une dune mobile menaçant la propriété familiale de Broque, le père Jean Desbiey étant toujours en vie et confiant à son

fils aîné, procureur fiscal et agent de la Ferme Générale, la surveillance de ses biens (33).

Par contre, à la même époque, Guillaume avait déjà «accumulé un bien considérable» et devait, comme bien des propriétaires landais de ce temps, se préoccuper de l'avancée des sables.

Il faut aussi remarquer que Guillaume Desbiey demeura dans la région de St Julien-Lévignac jusqu'au début de l'année 1769, cumulant les fonctions de notaire royal et de capitaine général des Fermes, comme son père, tandis que Louis-Mathieu poursuivait sa carrière ecclésiastique à Bordeaux et ne faisait, par conséquent, que de brefs séjours en Born.

Il faut noter enfin que le Mémoire de 1776 reflète des préoccupations personnelles de Guillaume Desbiey, notamment en matière démographique. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter au rapport sur les marais salants de Certes (1779) pourtant écrit à l'intention de ses supérieurs de la Ferme Générale (34).

Quant à la participation de Louis-Mathieu à l'enquête de l'Intendant Boutin dans les landes de Gascogne en 1769, elle s'explique parfaitement par sa double qualité de propriétaire landais et de membre associé de l'Académie de Bordeaux, il ne faut pas oublier que l'intendant était accompagné par M. Desmaretz, membre de l'Académie Royale de Paris, sans qu'il soit besoin de faire état de travaux personnels de fixation d'une dune.

Je tiens à remercier Madame Jacqueline Héricard-Dubreuil de Lit-de-Mixe et Monsieur Jérôme Boulart qui ont bien voulu m'ouvrir leurs archives familiales pour compléter les données recueillies dans l'état civil.

M. BOYÉ

— oOo —

(32) Revue Historique de Bordeaux - Janvier/Mars 1954

(33) Cf. Mémoire pour G. Desbiey (B.M. Arcachon), dossier Marie Combes

(34) A.M. Bordeaux, MS 608

PIEGE A TAUPES OU TAUPIER

Au cours de nos recherches et enquêtes archéologiques à MIOS en 1985, le hasard nous a fait découvrir un objet curieux en terre cuite.

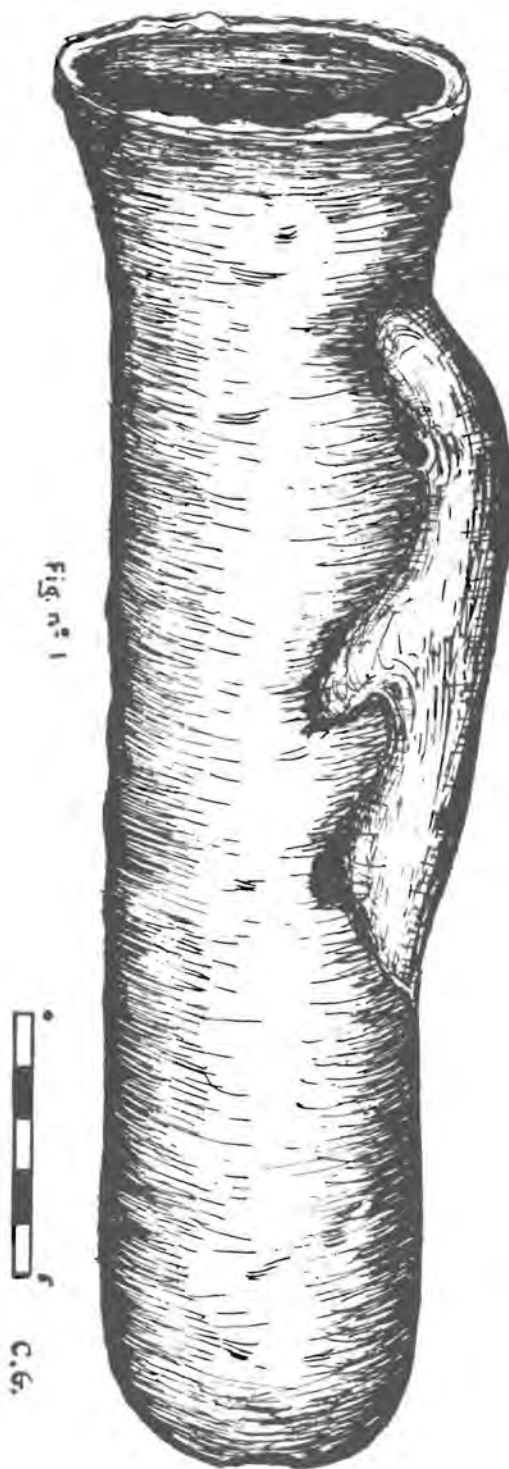
Nous pensons que cet objet ou appareil n'est pas très ancien, du 17ème ou 18ème siècle. Mais à l'époque, il a été réalisé avec tant d'astuces et de connaissances de l'animal à piéger, que nous avons cru bon d'en faire un article, une communication.

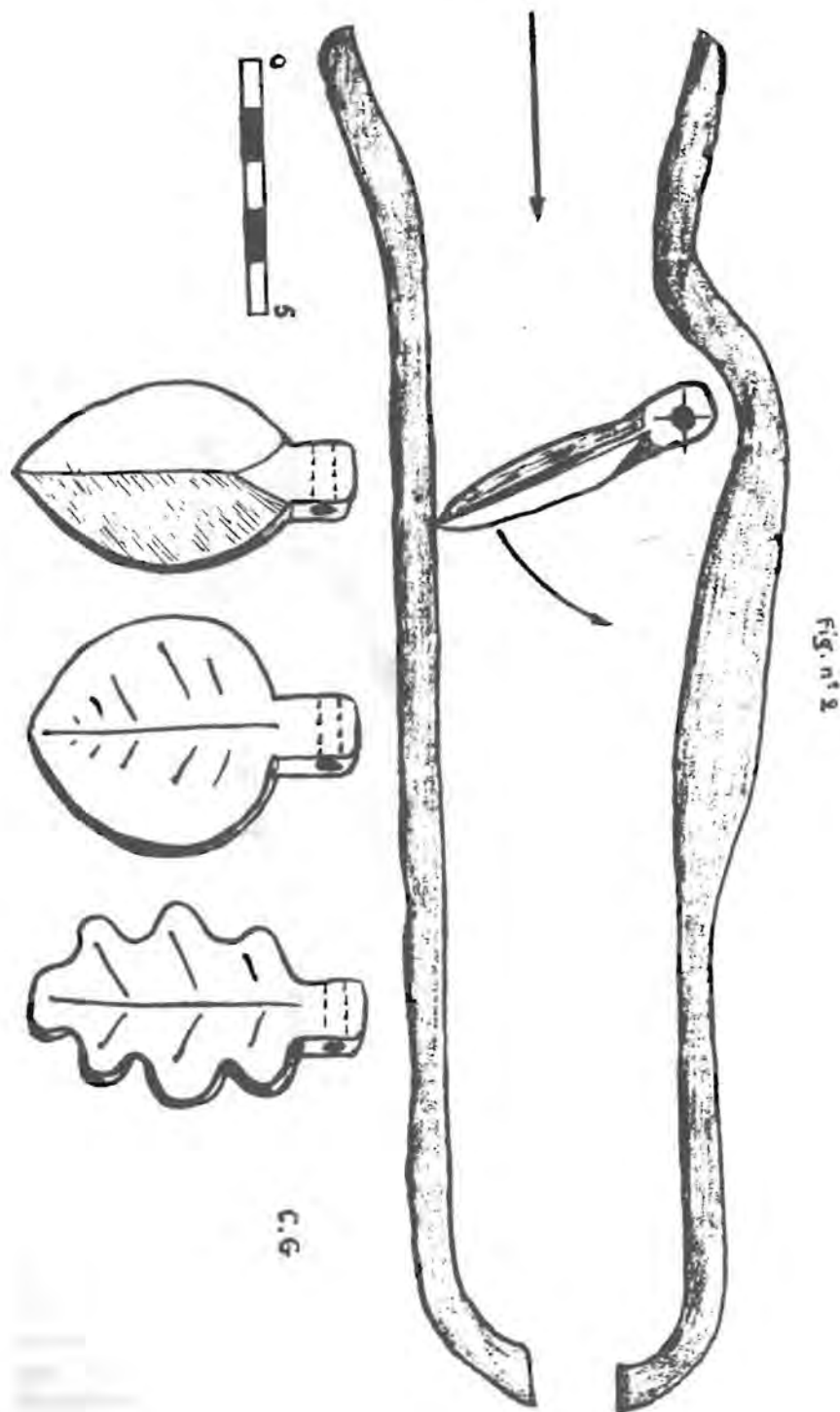
En continuant notre enquête, nous avons trouvé cinq pièges au total, un taupier provenant de Mios Bourg, les quatre autres de Lillet, un seul possédant la forme d'une taupe stylisée sur le dessus.

En utilisation, cet appareil était introduit dans une galerie de taupe, la plus petite extrémité dépassant du sol. Il s'agit d'un tube de terre, très mal cuite, dont l'entrée est un peu évasée en forme d'entonnoir : diamètre 75m/m, il mesure 275 m/m de long, sa section intérieure est de 45 mm. Sur le dessus, un des pièges possède la forme d'une taupe stylisée, à l'emplacement de l'œil est situé un orifice dans lequel était introduit une fine tige de bois qui traversait l'appareil, cette tige de bois servait à suspendre à l'intérieur une languette de terre cuite en forme de feuille d'arbre, cette pièce étant mobile sur son axe.

A l'extrémité, face à l'entrée était aménagé un orifice de 16 m/m de diamètre. Cette ouverture très importante, était en rapport étroit avec le comportement de l'animal à piéger. En effet, pour que la taupe s'engage dans le piège, il lui faut «voir le jour» ce qui lui donne envie (paraît-il) d'aller reboucher sa galerie.

La fig 2 montre le piège à taupes ; en coupe, le fonctionnement de la languette de terre poussée par l'animal et qui retombe derrière lui. Ces différents pièges étaient tous fabriqués sur le même modèle, de la même façon et aux mêmes dimensions. Sur les cinq pièges, il ne reste que trois languettes, la première ressemble à une feuille de laurier, la deuxième à une feuille d'aulne, la troisième à une feuille de chêne.





Devant un petit animal aussi méfiant que la taupe, nous nous posons une question : «les anciens avaient-ils pensé à mettre en place des taupiers dont l'intérieur avait un maximum de ressemblance avec l'environnement végétal local ?»

Au début de cet article nous avons précisé, que la terre des pièges était mal cuite, car un des taupiers brisé révèle une coupe de cuisson légèrement oxydante à l'extérieur et très réductrice à l'intérieur. La texture de la pâte ressemble à s'y méprendre aux poteries de l'âge du fer.

Aussi nous penchons fortement pour l'hypothèse qui consiste à penser que les pièges à taupes étaient fabriqués sur place par les agriculteurs ; les pièges sont modelés à la main, ils devaient être cuits dans le foyer de la cheminée à basse température.

Au cours de colloque d'archéologie, nous avons questionné plusieurs archéologues du Sud-Ouest, aucun n'avait connaissance d'un tel objet. Le taupier serait-il purement local, lié à Mios Bourg et périphérie ?

Parmi les lecteurs de ce présent bulletin, si des personnes intéressées possèdent ce genre de matériel, nous serions très heureux d'en discuter.

Un des objets était aimablement prêté par Madame LARCHE de Mios Bourg.

Les quatre autres objets par Madame BOULEAU de Pyla-sur-Mer.

C. GOGLIN

— oOo —

GABRIELE D'ANNUNZIO, CONTEMPLATEUR DE LA MORT A ARCACHON EN 1912

Associer la contemplation de la mort à l'évocation du bassin peut paraître provocateur ou morbide. De fait, depuis Thomas Illyricus, au moins, le site a servi de lieu de retraite (1). Quant aux nombreuses noyades sur les plages océaniques... C'est en 1923 que la «Revue de Paris» (2) publie la traduction de «Contemplation de la Mort (Aspects de l'Inconnu)» de G. d'Annunzio par André Doderet. Cette œuvre avait été publiée en Italien en 1912 et écrite lors du séjour de l'auteur au Moulleau. G. d'Annunzio lui-même a daté certains passages et d'autre part des allusions au «soldat dans la tranchée» ou «au bandit fameux» renvoient à la guerre de la Tripolitaine (tranchées de Derna ou de Benghazi) ou au groupe d'anarchistes conduit par Bonnot (Choisy-le-Roi), etc... Cette «Contemplation de la mort» est assez originale par rapport aux œuvres précédentes de G. d'Annunzio, en particulier celles qui sont appréciées par le public français, c'est-à-dire, régionalistes ou patriotiques (3). De 1898 à 1909, cet auteur mène une vie fastueuse dans sa villa près de Florence en compagnie de la tragédienne Eléonora Dux. En 1910, sur la page de garde de son Livre «Forse che si Forse que no», Paris, juin 1910, roman traduit de l'Italien par Donatella Cross (4) il écrit une dédicace «à la divine Mary Garden - à l'incomparable Salomé - j'offre ce livre qui par une étrange divination exalte son art mystérieux...» Mary Garden fut la créatrice du rôle de «Salomé» de R. Strauss en 1909. Or dans «Contemplation...» d'Annunzio «l'amant joyeux de la Vie y anime la Mort elle-même... c'est toute la virtuosité dannunzienne mise au service de la beauté de la Mort dans la paix de Dieu...» (5).

1) «LA BEAUTÉ DE LA MORT DANS LA PAIX DE DIEU...»

«Certes, d'impitoyables créanciers l'avaient contraint à vendre ses livres, ses tableaux, sa maison... Le poète les avait fuis avec dégoût, et il était venu se réfugier en France,» (6). Il s'établit à Pessac puis au Moulleau (7) «parmi les bois de pins et dans le voisinage de la mer»,

site fort comparable à celui de sa ville natale, Pescara. Or la génération d'écrivains née avant 1880, la génération de d'Annunzio, eut le culte de la Beauté...» (8). Comme le démontre Michel Vovelle (9), à partir des années 1870-1880, «la mort est partout...» Il n'est donc pas extraordinaire que l'écrivain «aussi prompt à assimiler les courants les plus modernes de l'actualité culturelle qu'à devancer, selon Jean-Michel Gardair, au profit d'une carrière en perpétuelle ascension, les faveurs successives du public pour les genres les plus divers», ait abordé le thème de la mort. Ainsi durant «l'année 1912», d'Annunzio, isolé dans sa retraite des Landes, travaille au Martyre de Saint-Sébastien. Il compulse



Gabriele d'Annunzio avec ses lévriers dans le Parc de sa villa Saint-Dominique

avec passion de vieux textes français ; les Evangiles sont ses lectures quotidiennes... Il s'est inventé une vie monastique, il s'est imposé une règle rigide qui le sépare du siècle. Il dort le jour, travaille la nuit. Il est tourné vers toutes les grandeurs, vers tous les infinis. Tous les infinis et toutes les grandeurs l'entourent : la forêt sans chemin, la dune mouvante, les sables que labourent les marées, la plainte de l'océan invisible. Sa lampe est un phare qui veille sur la baie...» (10).

Or d'Annunzio voit ou du moins donne l'impression de ne voir que la «mort lors de son séjour au Moulleau... Je ne cessais d'avoir peur de la mort, puisque pendant des jours et des jours je l'avais vue habiter un homme et le ronger intérieurement. Mais je sentais que j'allais enfin vaincre jusqu'à cette peur et obtenir, grâce au mourant, une belle victoire... (11) ... Le dernier passage de la «Contemplation» est consacrée à ses chiens : «Mes jeunes chiens de huit mois, que l'hom-

me du chenil conduisait sur la plage pour l'exercice de l'après-midi, coururent à ma rencontre, me faisant fête à qui mieux mieux... je pensais à mes petits chiens de cinq jours aux yeux encore cillés. Il y en avait neuf, et pour ne pas fatiguer la mère, il fallait se résoudre au choix cruel, au sacrifice des moins beaux et des moins forts. J'avais fait chercher de tous côtés, une nourrice, sans réussir à la trouver... (12) Enfin «un inconnu de la Lande m'amenait la bête nourricière. Il tenait en laisse une chienne de chasse...». Mais le «bourreau avait noyé dans un baquet d'eau froide, tous (les chiots de cette chienne) : il y en avait douze... Et je voyais flotter sur le baquet les douze petits cadavres...».

II) LA MORT SUR LE BASSIN EN 1912

La «Contemplation de la Mort» est dédiée «à la mémoire de Jean Pascoli et de Adolphe Bermond». Elle est datée du 7 avril 1912. En ce qui concerne la mort de l'écrivain Jean Pascoli (13), c'est par la pensée qu'il assiste son ami : «... un hasard vulgaire et admirable me donna le moyen d'assister continuellement par la pensée, mon ami, dans son agonie. Et plus tard, par une correspondance mystérieuse, je pus écouter la musique infinie que le soir faisait autour de son silence». En contre partie, d'Annunzio «contempla» à Arcachon deux morts : un noyé et Adolphe Bermond. L'écrivain est donc un témoin de l'idée de la mort à la veille de la Guerre de 14-18 (14) et des comportements des habitants dans notre région. Il faut cependant tenir compte de la dimension littéraire de ce témoignage et de la personnalité, en particulier d'Adolphe Bermond, «l'humble homme de bien...» «un vieillard admirable et saint qui était son voisin dans la forêt de pins au bord de la mer, près d'Arcachon...» «ce serviteur de Dieu, à qui la chair pesait si peu... catholique fervent, adonné à toutes les pratiques de la dévotion...»

La «Contemplation» du noyé est très réaliste : «C'était un matin de septembre : un ciel candide, une mer quasi de lait. La marée descendait. J'étais assis sous la véranda. En regardant, je remarquai sur le banc de sable... C'était un cadavre déposé par le courant, c'était le noyé de la veille, une pauvre chose nue, plus misérable qu'une épave, plus morte qu'un paquet d'algues... Je descendis sur la plage, je hélai deux rameurs ; et nous allâmes en barque jusqu'à la grève pour ramener l'homme. Il était couché à plat ventre, sa tête pendait dans un creux du sable ; il avait les genoux enfoncés, les talons en l'air, les mains jointes près du nombril. Le sang versé par les oreilles et par la bouche colorait la vase liquide, et le sable glissait lentement dans le creux et se mêlait au sang. Une oreille et les cheveux qui l'entouraient en étaient encroû-

tés ; le bras était maigre, blanc, débile comme un bras de femme ; les ongles et les phalanges étaient violets comme ceux du teinturier trempés dans le safran ; les jambes étaient pâles sous leurs poils de bête ; les pieds étaient marbrés de bleu. Je le regardais avec l'attention terrible de l'art, comme ne l'aurait pas regardé même sa mère ; je l'imprimais en moi,



La Plage de Moulleau à marée haute

La Plage de Moulleau à marée haute

derrière mes prunelles. Je tenais courbé sur lui mon horreur angoissée... Une guêpe bourdonnait autour de nous avec insistance, et le sable était travaillé comme les ruches. Les rameurs lui prirent les chevilles dans un nœud coulant, et le tirèrent dans l'eau, en attachant le filin à l'arrière. Le sang noir resta dans la vase, et la marée plus tard le lava. Je sentis s'imprimer également et pour toujours, dans mon esprit, l'horrible sillage. Puis les deux hommes, aidés par un troisième, le saisirent au débarcadère. Chacun des deux premiers le tenait sous une aisselle et le troisième par ses pieds bleus. Il pliait à peine, étant déjà rigide ; et la tête pendait comme, là-bas, dans le creux, et le nez était plein de sang coagulé... Je voyais son oreille pleine de caillots, sa bouche et son nez tuméfiés, son bras maigre. Et il ne m'était plus possible de dormir du côté de la mer. Puis il fut moins assidu, il se montra à des intervalles toujours plus longs, il se décolora, il devint une larve transparente, il se perdit. Mais la pensée de la mort resta en moi, aggravée par cette horreur...»

D'Annunzio «avait dans la Lande un autre ami (que Jean Pascoli) suspendu depuis plusieurs semaines entre la vie et la mort, condamné sans rémission. C'était son hôte, l'étranger affable qui lui céda la maison

tranquille sur la dune, où il habite depuis deux ans. Or un des fils lui écrit «comment son père lui avait recommandé de lui annoncer sa fin avant qu'à tout autre et de lui faire savoir que le Vendredi Saint «à l'heure de none» il l'avait béni et puis qu'il n'avait plus parlé sur la terre. D'Annunzio se dispose «à visiter le bienheureux, au déclin du jour».. «Personne ne pleurait... Je posai les roses contre ses pieds joints sous la couverture. Je me penchai pour le baiser au front, et je fus sans effroi. Une voix chuchotante me demanda : «Ne voulez-vous pas prier pour lui ?». On m'offrit un prie-Dieu qui avait un marchepied de paille. Je m'agenouillais. D'autres personnes étaient à genoux et priaient, sans murmure...» Il note «l'entrelacement de ces deux mains exsangues autour du crucifix d'ébène», «le miroir recouvert d'un drap blanc», le cierge.»

III) «HIER SUR L'ATLANTIQUE, UNE IMAGINATION ME VINT» G.d'Annunzio. «Des Landes», mai 1912.

Dans ces descriptions, d'Annunzio évoque seulement la forêt et les pins. L'originalité de la «vie arcachonnaise» (15) ou même la spécificité du paysage sont complètement occultées. Comme l'indique Henry Bordeaux, le seul élément qui revient fréquemment est celui des «pins blessés», d'Annunzio «évoque alors ses belles années d'exil et surtout sa retraite ardente dans les Landes mélancoliques et salutaires où les pins blessés par la main des hommes pour que soit recueillie dans des vases leur résine qui coule comme du sang et des larmes prennent, de leurs blessures même, un accent plus émouvant et semblent souffrir d'une souffrance humaine...». D'Annunzio perçoit ainsi les bruits du bassin : «les sons semblaient s'embarrasser dans le silence comme dans une substance visqueuse : les gémissements rauques d'une sirène dans la passe, le ronflement d'une hélice, la plongée d'une rame, l'appel d'un pêcheur, le cri d'un oiseau. Et les attitudes désespérées des pins devant ma véranda...».

Le poète décrit ainsi sa première rencontre avec le propriétaire : «il vint un après-midi de janvier, durant la marée basse, alors que la plage est lisse, parsemée d'inscriptions noirâtres, à la façon de ces pierres tombales, à ras de terre, effacées par les pieds et par les genoux des fidèles. Il descendait de la Chapelle de Notre-Dame de l'Estuaire...»

Et cependant en ce qui concerne Adolphe Bermond, d'Annunzio donne des indications relativement précises. Quelle est là-aussi la part de l'imagination du poète ? D'Annunzio indique qu'Adolphe Bermond «était né sur les bords de la Garonne»...«qu'il avait près de quatre-vingt ans...»



Résinière versant le pot de résine dans le seau, dans la forêt du Pilat.



Résinier landais incisant un pin dans la forêt du Pilat.

«Pendant de longues années, dans sa ville natale, il gouverna les corporations catholiques les plus actives, et il exerça la charité avec une largesse digne de lui valoir le surnom d'aumônier... Quand ses aumônes secrètes eurent beaucoup allégé son patrimoine, il eut compassion de ses fils, qui lui étaient venus nombreux et robustes. Il partagea entre eux ce qui lui restait... et il se retira dans la Lande pour n'habiter qu'avec lui seul... Il était fort dévôt à Saint-Dominique ; et c'est sous le vocable de l'ami sublime de Saint-François qu'est placé (16) le toit



L'église Notre-Dame des Passes au Moulleau

qu'il me concéda. Par humilité, il voulut aller habiter dans l'ancienne infirmerie des Pères Dominicains qu'il avait achetée par amour. C'est une baraque de bois brune, en partie à l'ombre de la Chapelle et à l'ombre de la pinède. Il y choisit la chambre la plus modeste... Il avait transporté là un petit orgue à soufflets, car il aimait la musique sacrée et jouait avec agrément quelques motets». G. D'Annunzio croyait que Bermond espérait l'amener à l'exercice de la prière «selon son rite». Mais jamais, pas même un instant, il ne prit l'aspect ni le ton du convertisseur. Au cours du récit, d'Annunzio donne des détails supplémentaires : «le balcon de bois sur lequel donnait la chambre du malade» de la petite infirmerie des Dominicains ; «ces nombreux enfants et ses petits-fils innombrables et ses amis dévoués...», «sa fille aînée qui était venue s'installer dans la maison pour l'assister...» «l'excellent abbé Eugène de Vivie, curé de la paroisse». Bermond possédait «dans son oratoire un éclat de la vraie Croix et, depuis des années, il lui avait consacré une lampe perpétuelle». «Il avait aussi reçu par message la bénédiction du Pontife de Rome». D'Annunzio, lors de ses visites lui apporte des fleurs et des fruits d'Italie : «Il y avait les grosses oranges siciliennes, du seul jus desquelles devait désormais se nourrir son ami, goutte à goutte». «Je n'ai plus besoin de vos fleurs, ni de vos fruits, mais de vos prières».

NOTES

- 1) Voir «La Confrérie de N.D. des Agonisants de Salles» (1690), dans le bulletin 43 - 1985 - p. 9-15
- 2) *La Revue de Paris*, numéro 13, 1er juillet 1923, p. 5-43 ; numéro 14 - 15 juillet 1923, p. 261-293. Gabriele D'Annunzio, *Contemplation de la Mort* (Traduction André Doderet)
- 3) En 1912, G. D'Annunzio a publié à Milan : «Les Chansons de la Geste d'Outremer». «Ce volume contient les poèmes patriotiques inspirés à G. d'Annunzio, alors en résidence à Arcachon, par la guerre de Tripolitaine et publiés d'abord, au fur et à mesure de leur composition, dans le «Corriere della Sera» (d'après Louis Coquelin dans Larousse mensuel, numéro 69, novembre 1912, p. 557). D'Annunzio appartient au «courant d'inspiration régionaliste, impérialiste, préfasciste» (Benjamin CREMIEUX, De Manzoni à Pirandello : un demi-siècle de littérature italienne, dans la «Revue de France», numéro 24, 15 décembre 1928, p. 662-674). Selon Giuseppe PREZZOLINI, La Littérature italienne de l'après-Guerre, dans la «Revue de Paris», 1er mai 1919 (1918-1928), p. 106-129 : «Paris a donné à d'Annunzio sa renommée mondiale et a même réussi à vaincre certaines hostilités officielles qu'il rencontrait encore en Italie...» «Le d'Annunzio dont parle avec admiration le lecteur français est le d'Annunzio du roman cosmopolite ou le d'Annunzio du théâtre de caractère régional...»
- 4) *Autographes et Documents historiques*, Nouveau Drouot. Le mardi 19 juin 1984, numéro 6 du catalogue. Voir son attitude envers Madame Auberon de Nerville qui l'avait invité dans son salon littéraire dans «Marcel PROUST, 1871-1903, années de jeunesse, par Geroge D. Painter, Paris, 1966, p. 145.
- 5) Henry BORDEAUX, De Locarno à d'Annunzio dans la *Revue de Paris*, numéro 7, 1929 p. 536.
- 6) Idem, p. 529. Selon d'Annunzio dans la «Contemplation...» (p.266) «le sort m'envoya loin de ma terre, vers ce pays occidental de sable et de soif, qui n'est qu'un désert boisé... On voit que la magnificence de ma vie n'était pas dans mes velours et dans mes chevaux.»
- 7) Art. dans la «Vie de Bordeaux» du 30 avril 1977 : D'Annunzio, cadet de Gascogne par le Docteur Eylaud. Remarquons que Thomas Illyricus était aussi originaire des rives de l'Adriatique.
- 8) G. Prezzolini, art. cit. p.120.
- 9) Michel VOVELLE, «La mort et l'Occident de 1300 à nos jours», Gallimard, 1983, p.651
- 10) André Doderet, «La Contemplation...» p.6. Le 21 mai 1911, Proust assista à la «générale» du Martyre de Saint-Sébastien (Geroge D. Painter, «Marcel Proust : les années de maturité, 1904-1922», Paris 1961, p.215.
- 11) Id. p.280.
- 12) Id. p.286.
- 13) Maxime FORMONT, Un grand poète italien et latin : Giovanni Pascoli (1855-1912) dans «La Revue de France» numéro 22, 15 novembre 1926, p.336-357. «L'enfance de Pascoli s'écoula parmi les deuils... Une enfance endeuillée explique la hantise de la mort et cette façon de la mêler sans cesse aux plus douces images de la vie... Sa poésie est souvent, peut-être trop souvent, funèbre; jamais elle n'est macabre...» C'est en 1894 que le Ministre de l'Instruction Publique, Martini l'appela à Rome, pour participer aux travaux de la Commission chargée de réformer l'enseignement classique. Il y fit connaissance de Gabriele d'Annunzio.
- 14) Voir notre présentation, «Quatre ans derrière les lignes allemandes pendant la Grande Guerre. Les Troglodytes de Graide (1914-1918)», CDDP de Lot-et-Garonne, Agen, 1984.
- 15) Voir notre note, la montée du nudisme à Arcachon en 1933, dans le bulletin ... numéro 39, 1984, p. 37-38. François Mauriac, Souvenir d'Arcachon dans «Illustration, l'Automobile et le Tourisme» du 7 octobre 1933.
- 16) Notice BERMOND dans «L'Annuaire du Tout-Sud-Ouest», 1904, Feret, p. 353-354. Pour les noms de villas, voir J. BERNARD, les villas d'Arcachon et leurs noms dans «Revue Historique de Bordeaux», 1954, p. 292.

LE MARQUAGE DES VACHES A BOUGES DE HAUT

N.D.L.R. :

Au cours de son séjour à La Teste-de-Buch, en 1801, le botaniste Boudon de Saint-Amans assista à une séance de marquage des vaches sauvages (1). Cela se passait dans une «lette» appelée «La lette de la marque des vaches» qui se trouvait à l'ouest de la chapelle de N.D. des Monts et que l'on peut situer aujourd'hui aux environs du cimetière. Cette «lette» était entourée de dunes de sable blanc qui n'avaient pas été encore semées en pins.

Edgar Courtes, lui, nous raconte le marquage des vaches qui vivaient encore à peu près à l'état sauvage, vers 1925, dans la forêt usagère et les dunes côtières maintenant boisées, d'après le récit que lui en a fait Henri Taffard, auquel il laisse la parole :

«J'ai vécu ma première enfance, et pendant sept ans au Bougès de Haut où mon père était résinier. Nous avions comme proches voisins Henri Villenave et Emile Cazaux qui possédaient plus de cent vaches et deux ou trois taureaux, tous bêtes pas très commodes, imposant à leurs propriétaires une servitude de constante surveillance.

Les vaches du Bougès se rendaient constamment sur la plage, mais jamais ensemble. Elles pacageaient dans les Broustics, à Menoy et même au Pilat qui n'était pas encore bâti. Elles allaient aussi jusqu'à ce lieu appelé sans raison de nos jours «Petit Nice». De temps en temps leurs propriétaires allaient voir où elles étaient et, le cas échéant, les regroupaient. Parfois avec mon frère j'étais invité par eux à les accompagner, à notre grande joie, mais je n'ai aucun souvenir du travail qu'ils faisaient. Ce que j'ai en mémoire par contre c'est l'arrivée du troupeau de notre voisin Villenave au Bougès pour le marquage des femelles nées dans l'année et la capture des veaux destinés à la boucherie que l'on enfermait dans des chais. On profitait également de la circonstance pour remettre des «bataills» (2) aux cloches qui n'en avaient plus.

(1) «Voyage agricole botanique et pittoresque dans une partie des landes du Lot et Garonne et de celles de la Gironde», édité en 1818

(2) «Bataill» : battant de cloche

Le marquage n'était pas une mince affaire. L'aide des résiniers était nécessaire. Ils arrivaient à pied ou à cheval et partaient à la recherche des vaches. Une fois celles-ci trouvées avec leurs jeunes il fallait les regrouper en troupeau et ensuite obliger celui-ci à prendre la direction de la clairière du Bougès. La tâche était difficile mais très folklorique. Ce n'était que cris, coups de sifflets, commandements aux chiens lâchés sur les vaches, de maigres labrits bâtards qui mettaient une certaine hargne à cette traque.

Le troupeau arrivé à la clairière du Bougès, il fallait le faire entrer dans la «barguère» (3). Les cris redoublaient, les fouets claquaient, les chiens se déchiraient, les vaches étaient comme folles meuglant lamentablement, soulevant un nuage de sable en débouchant par le chemin des Broustics. Mon frère et moi appelions ce chemin «le chemin des vaches» et aujourd'hui, soixante ans après, quand nous en parlons nous disons toujours «le chemin des vaches». Aucune végétation n'y poussait ; piétiné constamment par les sabots des vaches, son sol n'était que du sable.

Avec mon frère, nous ne manquions jamais cette arrivée des vaches que nous regardions soit d'une fenêtre de notre cabane, soit d'une sorte de perchoir construit par notre père. C'était vraiment impressionnant ; ce souvenir me restera toujours en mémoire.

Le troupeau enfermé dans la «barguère» il fallait obliger les bêtes destinées à être marquées, ou à être envoyées à la boucherie, à entrer dans un petit «fermé». C'était assez dangereux et il arrivait à des résiniers d'être bousculés. Une fois la bête dans le petit «fermé», on lui passait un lasso autour des cornes à l'aide d'une perche et on allait l'attacher à un piquet qui était planté au milieu de l'enclos, si c'était une jeune vache à marquer, Villenave ou un autre lui taillait avec un ciseau un «V» inversé sur une oreille.

Après ce travail difficile, fatigant et dangereux, c'était la fête à la cabane et certains résiniers rentraient chez eux avec l'esprit un peu embué. Heureusement leur cheval connaissait le chemin !

C'était vraiment une chose impressionnante que ce marquage ! Au fil des temps les troupeaux diminuèrent, puis disparurent. Le Pyla s'était construit ; les propriétaires des villas se plaignaient des dégâts causés par les vaches à leurs jardins. Quand la circulation automobile

(3) En gascon, une «barguère» est un parc mobile pour les ovins que l'on place dans les champs que le troupeau fume ainsi sur place. Dans le cas présent, la «barguère» était un enclos de circonstance établi avec des clais mobiles appelées, elles aussi, «barguères».

augmenta, les vaches errantes constituèrent un danger. Sous l'occupation les allemands en tuèrent beaucoup, il en restait cependant en 1944 mais les propriétaires de ces dernières vaches durent les vendre.

En 1956, Jean Duges, de Cazaux, en avait encore quelques unes. On le voyait avec son sac bleu sur le dos, son bâton et son grand béret landais sur la route de Biscarrosse. Il surveillait ses vaches comme par le passé. Maintenant c'est bien fini. On n'entend plus le tintement des «esquires» (4) au bord du lac et dans les sous-bois.»

Edgar COURTES

— oOo —

La Vie de la Société

I — NOUVEAUX ADHÉRENTS

M. Georges Bouhet, (Pessac) - Cercle Accueil et Culture de Lanton - M. Fremion, Mios - Mme Rémy, Lanton - Centre UFOVAL de Taussat - Mme Plantavin, Taussat - M. Vernegeol, Arès - M. Terrer, Audenge - Mme Lacascade, Andernos - M. Goglin, Mios - M. Duluc, Lanton - M. Bernard, Clermont-Ferrand - Mlle Pasquet, Arès - M. Dubois, Suresnes - M. Maupu, Salles - M. Lalande, Salles - M. Dufaure, Salles - M. Cazis, Salles - M. Curat, Le Teich - M. Galois, La Teste - M. Juré, Arcachon.

II — FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ - SUBVENTIONS

Au cours de l'Assemblée Générale du 16 novembre 1985, nous avons souligné l'importance de l'alourdissement des coûts de l'impression de notre bulletin. Nous avons dû solliciter les maires des communes de la région en vue de nous aider à surmonter les difficultés de notre trésorerie susceptibles d'apparaître au second trimestre 1986. Notre appel a donné les résultats suivants :

- Mairies versant des subventions égales ou supérieures à 1.000 Francs :
La Teste - Gujan - Salles - Biganos.
- Mairies ayant consenti une aide de 500 francs :
Arcachon - Audenge - Lanton - Andernos
- Mairie ayant répondu par des lettres aimables ou des promesses :
Arès
- Mairies n'ayant pas cru devoir répondre à notre appel :
Lège - Mios - Le Teich.

Afin de compenser ces résultats insuffisants qui ne permettent de financer que 40 % du prix d'un bulletin, nous lançons un appel à tous les membres de la Société afin qu'ils fassent connaître notre Société et son bulletin. Il est nécessaire de porter nos effectifs à 500 ou 600 adhérents.

III — CONFÉRENCE AU TEICH LE 8 JUILLET 1986 à 21 HEURES

Madame Annie Lesca-Seigne donnera au C.P.I.E. du Teich une conférence intitulée «Le site antique de la Mothe à Biganos. Comment sauvegarder un site archéologique».

On ne manquera pas de retenir cette date et l'intérêt exceptionnel du sujet.

TEXTES ET DOCUMENTS

TRAITEMENT DU CLERGÉ PENDANT LA RÉVOLUTION LE 4 JUIN 1792

Pacarau, évêque	21.393 livres
Le 1er Vicaire	4.000 livres
Les Curés des grandes paroisses	4.000 livres

CURÉS DE LA RÉGION DE BUCH

- Le Porge	Bellard	1.200 livres
- Ste Hélène	Sévenie	1.200 livres
- Salaunes	Caillavet	1.787 livres
- Saumos		1.200 livres (vacant)
- Le Temple		1.200 livres (vacant)
- La Teste	Recateau	1.800 livres
- Andernos		1.200 livres (vacant)
- Audenge	Mac Donald	1.563 livres
- Biganos	Pons	1.200 livres
- Gujan	Garros	1.600 livres
- Lanton	Turpin	2.569 livres
- Lège	Ferrand	1.200 livres
- Mios	Fabre ..	1.500 livres (1 vicaire vacant à 700)
- Le Teich	Castéra	1.600 livres
- Salles	Lafourcade	2.000 livres (2 vicaires vacants à 700)

Réf. : A.D.G. 4 L 282

N.B. Pour situer ces niveaux de traitements, on rappelle que la portion congrue était antérieurement de 300 livres. Dans certains autres cas, les traitements nouveaux étaient fixés à partir de calculs compliqués prenant en compte les ressources effectives antérieures. On estime à environ une livre le prix de la journée de travail, soit un revenu annuel de même importance que les anciennes portions congrues.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE D'ARCACHON

CENTRE SOCIO-CULTUREL
51, COURS TARTAS - 33120 ARCACHON

Bureau de la Société

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Jacques RAGOT - 20 rue Jules Favre - 33260 La Teste - 56.66.27.34

PRÉSIDENT

M. Pierre LABAT - 35 allées de Boissière - 33980 AUDENGE - 56.26.85.19

VICE-PRÉSIDENTE

Madame J. ROUSSET-NEVERS - 1 allée Dr Lalesque - Arcachon - 56.83.11.13

SECRÉTAIRE

M. Michel BOYÉ - 16 lotissement Béranger - 33260 La Teste - 56.66.36.21

TRÉSORIER

M. Robert AUFAN - 64 Boulevard du Pyla - 33260 La Teste - 56.22.48.84

CONSEILLERS

MM. Marchou (membre fondateur) - Clémens - Georget - Jegou - M. Jacques -

Groupe archéologique : MM. Aufan - Thierry - Mormone

Anciens Présidents et Vice-Présidents : MM. Marchou - Ragot - Boudreau - Dumas

Pour tous renseignements à l'adresse de la Société (51 Cours Tartas à Arcachon), demander Madame FERNANDEZ - tél. : 56.83.62.20

1. Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président qui les soumettra au Bureau de la Société lors de la plus proche réunion. Elle devront être accompagnées de la première cotisation.
2. La correspondance générale et celle relative au Bulletin, aux changements d'adresse, à l'achat d'anciens numéros, ainsi que les demandes de renseignements sont à envoyer au secrétariat général.
3. Le renouvellement des cotisations et tous autres versements sont à adresser au trésorier.
4. S'adresser au président pour ce qui concerne la direction de la Société, la rédaction du Bulletin et les communications à présenter.
Les manuscrits insérés ne sont pas rendus.
5. Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.
Chaque auteur d'une communication de plusieurs pages recevra vingt exemplaires du Bulletin dans lequel elle se trouvera insérée.